



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

13^e séance plénière

Mardi 18 octobre 2022, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre son débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ».

Les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse pourront le faire une fois que la Commission aura épuisé la liste des orateurs et oratrices pour le groupe de questions. Si le temps le permet, la Commission commencera ce matin l'examen du groupe de questions « Autres armes de destruction massive ».

Avant de donner la parole aux délégations, je voudrais leur rappeler qu'elles doivent limiter la durée des déclarations prononcées dans le cadre du débat thématique à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de leur pays, et à sept minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations. Je demande à tous et à toutes de respecter ces temps de parole. Nous nous efforçons d'économiser le temps qui s'avère très court.

M. Omarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La pandémie actuelle a cruellement démontré la fragilité de

l'humanité. Mais il existe une autre menace, celle des armes nucléaires, qui est potentiellement plus mortelle que la maladie à coronavirus (COVID-19) et qui persiste, sans faiblir, depuis 1945.

La modernisation actuelle des armes nucléaires et de leurs vecteurs est dangereuse et alarmante. Le secret dont les États dotés d'armes nucléaires entourent leurs arsenaux nucléaires est tout aussi inquiétant. Les armes atomiques passent également d'un scénario de dissuasion mondiale à un scénario de dissuasion régionale, ce qui rend tout affrontement militaire entre acteurs étatiques dangereux et moins prévisible. La dépendance à l'égard des arsenaux nucléaires ne pourra jamais garantir la sécurité stratégique et ne peut que susciter des réactions asymétriques, nous poussant ainsi vers le point de non-retour.

Nous devons également être conscients du risque de cyberattaques contre les systèmes de commandement, de contrôle et de communication nucléaires, ainsi que du risque que de telles armes tombent entre les mains de terroristes.

L'utilisation ne serait-ce que d'une ou de deux têtes nucléaires parmi les milliers qui existent aujourd'hui suffirait à causer des dommages irréparables à l'écosystème de la Terre. Le Kazakhstan souligne qu'il est impératif de promouvoir des mesures de confiance entre les États Membres. À cet égard, je voudrais rappeler nos propositions de mesures concrètes pour faire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



progresser les efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Premièrement, il est nécessaire de renforcer, d'habiliter et de consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes afin de faciliter les efforts visant à en créer de nouvelles, en particulier au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est, en Europe et dans d'autres régions du monde, à l'instar de ce qui existe déjà dans l'hémisphère Sud et dans l'hémisphère Nord, en Asie centrale.

Deuxièmement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est entré en vigueur en janvier 2021. Soutenu par 122 États Membres de l'ONU, il renforce notre espoir collectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons la ferme conviction que ce traité important renforce l'initiative proposée par le Kazakhstan visant à atteindre l'« option zéro » d'ici le centenaire de l'Organisation, en 2045. Cet objectif, qui mérite d'être poursuivi, n'est pas hors de portée. Nous félicitons la présidence autrichienne des efforts considérables qu'elle a déployés afin d'assurer le succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le Mexique en vue de la deuxième réunion qui aura lieu l'année prochaine.

Le Kazakhstan est fier d'avoir été nommé à la présidence de la troisième réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En tant que pays ayant souffert directement des conséquences tragiques des essais nucléaires, nous avons l'honneur de coprésider, avec Kiribati et dans le cadre du processus conventionnel, le groupe de travail intersessions informel sur l'assistance aux victimes, la remédiation environnementale et la coopération et l'assistance internationales. Notre pays est tout à fait disposé à travailler en étroite collaboration avec les États, les experts et les partenaires de la société civile intéressés, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes sur ces questions, en particulier les pays qui ont été touchés par les essais nucléaires.

Nous sommes également déterminés à faire progresser nos objectifs communs dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Le fait que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité n'est pas parvenue à un résultat consensuel ne condamne pas cet instrument dans son ensemble. Bien que le niveau d'ambition fixé dans le projet de document final ait été très modeste, en particulier en ce qui concerne le pilier du désarmement, nous pensons que les éléments proposés

constituent une base viable pour les travaux futurs. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement à collaborer activement avec toutes les parties intéressées au cours du prochain cycle d'examen. Le Kazakhstan reste également un membre actif de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, qui a émis de nombreuses propositions concrètes bien accueillies à la dixième Conférence d'examen.

Enfin et surtout, nous devons également mettre un terme aux essais nucléaires une fois pour toutes en faisant finalement entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Kazakhstan se joint à une majorité écrasante d'États Membres pour exhorter les États visés à l'annexe 2 à ratifier le Traité sans délai. Nous devons cette action collective aux millions de victimes des essais nucléaires et aux générations futures.

N'oublions pas les conséquences terribles de l'emploi d'armes nucléaires contre Hiroshima et Nagasaki, ni les tragédies engendrées par plusieurs décennies d'essais nucléaires au Kazakhstan, dans le Pacifique Sud, en Afrique du Nord, en Amérique du Nord et dans d'autres régions, dont les effets continuent de nous hanter. L'humanité ne peut pas continuer à vivre sous la menace terrifiante de la guerre nucléaire. Il est temps de surmonter la menace des essais et des armes nucléaires, ainsi que d'autres forces destructrices, et de rechercher de nouveaux horizons de paix, de progrès et de prospérité pour tous.

M^{me} Alvarado (Pérou) (*parle en espagnol*) : À mesure que nous approchons de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nos attentes allaient croissant en ce qui concerne la possibilité de réaliser des progrès tangibles sur ses trois piliers et les engagements et obligations existants de 1995, 2000 et 2010. Mais il y a moins de deux mois, nous n'avons assisté qu'à la prévalence des plans de sécurité militaire et stratégique des États dotés d'armes nucléaires, des États sur le territoire desquels des armes nucléaires sont déployées et des États placés sous le bouclier nucléaire.

La question de la sécurité mondiale ne peut être pas être utilisée pour expliquer l'absence de progrès, voire les reculs, en matière de désarmement et de non-prolifération. Au contraire, elle devrait servir, aujourd'hui plus que jamais, à réaffirmer la nécessité d'une action urgente pour assurer l'élimination totale des armes de destruction massive. Il est regrettable qu'à chaque fois que nous sommes confrontés aux plus grandes difficultés et aux plus grands défis dans la sphère internationale, comme

cela a été le cas récemment, nous entendions se multiplier les discours sur la menace nucléaire, en violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire.

Nous l'avons mentionné pendant le débat général (voir A/C.1/77/PV.5), mais je pense qu'il est important que nous saisissons chaque occasion pour rappeler que la seule garantie pour éviter les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale. Tant que ces armes existeront, les théories de sécurité stratégique et les doctrines de dissuasion nucléaire continueront d'exister, mettant constamment en péril la paix et la sécurité internationales.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est la voie à suivre pour promouvoir l'objectif global d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous sommes réunis et avons adopté un plan d'action qui facilitera sa mise en œuvre efficace et rapide, en complémentarité avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment en précisant les obligations au titre de son article VI et en établissant les exigences multilatérales juridiquement contraignantes les plus élevées pour le respect des engagements souscrits en matière de non-prolifération nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre instrument clef du processus de désarmement nucléaire. Nous appelons à sa ratification universelle, en particulier par les États dotés d'armes nucléaires visés à l'annexe 2, afin qu'il entre en vigueur.

Le Pérou réaffirme sa ferme condamnation de tout essai nucléaire. L'interdiction et l'élimination complète des essais nucléaires sont essentielles pour prévenir la prolifération nucléaire horizontale et verticale. Les traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires constituent également un élément essentiel du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

En tant que membre de la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, le Pérou attend avec intérêt la consolidation de telles zones dans le monde et considère qu'il est fondamental de ne ménager aucun effort et de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Outre ses obligations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, le Pérou défend le droit de tous les États à bénéficier, sans discrimination, des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La coopération visant à faciliter l'échange d'équipements,

de matières et de renseignements scientifiques et technologiques doit être renforcée en tenant compte des besoins des pays en développement. L'application de la science et des technologies nucléaires dans des domaines particulièrement importants, tels que la santé humaine, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, contribue directement au développement social et économique de nos peuples.

Nous vivons une époque de fragmentation géopolitique croissante, de méfiance et d'agression directe avec la menace latente des armes nucléaires, mais nous disposons également de l'architecture nécessaire pour respecter nos engagements internationaux et atteindre l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Grâce au dialogue, à la diplomatie et à la négociation, nous serons en mesure de désamorcer les tensions, de surmonter les divisions et de parvenir au consensus qui nous permettra d'atteindre notre objectif commun de paix et de sécurité.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.10). Je souhaite également formuler quelques observations à titre national.

Nous nous réunissons dans des circonstances difficiles. La menace nucléaire est à son plus haut niveau depuis la guerre froide. La guerre illégale que mène la Fédération de Russie contre l'Ukraine, son discours nucléaire irresponsable et sa violation flagrante du Mémorandum de Budapest de 1994 sur les garanties de sécurité compromettent gravement tous les efforts déployés depuis la fin de la guerre froide pour réduire les arsenaux nucléaires. Nous condamnons fermement cette dangereuse escalade et nous demandons à la Fédération de Russie de s'abstenir de proférer des menaces nucléaires.

La nécessité de progresser d'urgence dans le domaine du désarmement nucléaire est plus qu'évidente. La Bulgarie réaffirme son engagement en faveur de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous considérons que le désarmement nucléaire doit être effectif, vérifiable et irréversible et qu'il ne peut être réalisé que dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment son article VI, et grâce à une approche progressive et graduelle.

Nous regrettons vivement que la Fédération de Russie ait empêché l'adoption du document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Bien

qu'il soit loin d'être parfait, le projet de document final présentait de nombreux points de convergence qui doivent être mis en avant. Le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, un élément fondamental pour la poursuite du désarmement nucléaire et un cadre pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il est plus que jamais essentiel que nous concentrons nos efforts sur la réalisation de progrès dans la mise en œuvre des engagements pris lors des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010 et sur la recherche de nouvelles voies pour réaffirmer et renforcer le régime du Traité dans le cadre du prochain cycle d'examen.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un des éléments nécessaires à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Plus de 25 ans après l'ouverture à la signature de ce traité, la communauté internationale est appelée à déployer des efforts supplémentaires pour garantir son entrée en vigueur. Une fois en vigueur, le Traité instaurera une interdiction mondiale juridiquement contraignante des explosions nucléaires de toute sorte. Nous appelons donc tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le signer et à le ratifier sans plus tarder.

L'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, dans le cadre de la Conférence du désarmement et conformément au mandat Shannon, demeure une priorité absolue dans le domaine du désarmement nucléaire. En attendant l'entrée en vigueur d'un traité interdisant la production de matières fissiles, tous les États devraient déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

La mise en place d'un système de vérification multilatérale efficace du désarmement nucléaire est un autre élément pragmatique qui contribue directement à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Bulgarie appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, qu'elle considère comme une contribution précieuse aux efforts multilatéraux en matière de désarmement nucléaire, et elle attend avec intérêt les résultats de ses importantes délibérations.

Nous considérons la sûreté et la sécurité des installations nucléaires comme un facteur majeur du développement de l'énergie nucléaire. En tant que membre nouvellement élu du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), nous ne

ménagerons aucun effort pour relever les défis de la non-prolifération au niveau mondial et faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la sûreté nucléaires. Nous condamnons fermement la saisie illégale par la Fédération de Russie des centrales nucléaires de Tchernobyl et de Zaporijia, qui met en péril leur sûreté et leur sécurité. Nous demandons la mise en œuvre intégrale des sept piliers définis par le Directeur général de l'AIEA pour garantir la sûreté et la sécurité lors d'un conflit armé. Nous réaffirmons une fois de plus que la seule garantie durable pour la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes est le retrait immédiat et inconditionnel par la Fédération de Russie de toutes ses troupes et de tous ses équipements militaires du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Soares Damico (Brésil) (*parle en anglais*) : Plutôt que de répéter nos points de discussion portant sur les différents thèmes du groupe de questions « Armes nucléaires », ma délégation estime que la gravité de la situation internationale exige une approche différente.

Au cours des deux dernières semaines, les délégations ont présenté leurs priorités et leurs attentes pour cette session de la Première Commission. Nous avons maintenant l'occasion d'approfondir les discussions et de rechercher la voie de la convergence que nous avons perdue en chemin. Pour tracer une telle feuille de route, nous devons nous livrer à un double exercice : tout d'abord, comprendre où nous nous trouvons ; et, ensuite, définir ce qu'il est urgent de faire.

Nous nous réunissons pendant une période inédite. La tendance qui était à la réduction des arsenaux nucléaires s'est inversée. Presque toutes les puissances nucléaires modernisent leurs armes et certaines semblent vouloir renforcer leurs arsenaux. Des accords bilatéraux essentiels soutenant les mécanismes de désarmement ont été démantelés, tandis que d'autres ont expiré ou approchent de leur date d'expiration sans que l'on parle d'un éventuel renouvellement. Et, ce qui était impensable il y a quelques années, les menaces nucléaires et les discours agressifs ont été normalisés. Enfin, sur le front diplomatique, pour la première fois, des conférences d'examen consécutives du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pièce maîtresse du régime international de désarmement et de non-prolifération, n'ont pas abouti à un résultat consensuel.

Nous pourrions être très proches du délitement du contexte de sécurité internationale. Si nous ne sommes pas en mesure de nous entendre sur les questions les plus urgentes et les plus stratégiques des armes de destruction

massive, comment pourrions-nous parvenir à un consensus sur les questions de procédure et de fond dans le cadre du programme de désarmement ? La tendance de la présente session de la Première Commission est de suivre un schéma familier d'affrontement. Nous sommes sur le point d'atteindre un nouveau record en ce qui concerne le nombre de projets de résolution nécessitant un vote.

L'échec des conférences d'examen du TNP ne nous est pas étranger. Avant l'année 2022, le problème se limitait à des désaccords sur le niveau d'ambition en matière de désarmement. Malgré une acrimonie occasionnelle, les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires ont souvent accepté d'être en désaccord sur la meilleure façon de respecter les objectifs déclarés du Traité. D'une part, les États non dotés d'armes nucléaires voulaient plus de désarmement, plus d'engagements, plus de transparence, plus de responsabilité et moins de risques. En bons citoyens internationaux, les dirigeants de ces pays ont respecté leur part du marché, se soumettant à l'examen de la communauté internationale concernant leurs obligations en matière de non-prolifération. D'autre part, la mise en œuvre des obligations de désarmement et des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dépendait de leur perception de leurs besoins en matière de sécurité. Nous ne nous faisons pas d'illusions : ce n'est pas juste, mais c'est comme ça. Cette dynamique a prévalu de la première à la neuvième Conférence d'examen.

À la dixième Conférence d'examen, toutefois, le consensus entre les États dotés d'armes nucléaires sur la prééminence de la non-prolifération s'est érodé. Il s'agit là d'un écart dangereux par rapport à la norme. Même au plus fort de la guerre froide, les deux blocs convenaient de la nécessité de tenir à distance cette menace fondamentale contre la sécurité internationale. Les perceptions ou perceptions erronées des États dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité prennent maintenant le dessus non seulement sur le désarmement, mais aussi sur l'ensemble du régime.

Les États non dotés d'armes nucléaires ne peuvent pas supporter à eux seuls le poids du maintien du régime. À la dixième Conférence d'examen du TNP, nous avons accepté une réduction considérable de nos ambitions en matière de désarmement, prix fort mais nécessaire à payer pour maintenir le régime. Cela n'a pas été suffisant. Le projet de document final dont nous étions saisis à la fin de la Conférence ne peut et ne doit donc pas être considéré comme la norme du consensus international sur le désarmement. Il s'agissait d'un effort pragmatique,

malheureusement vain, de la part de parties prenantes responsables. Alors que nous entamons un nouveau cycle d'examen du Traité, ces efforts doivent être renouvelés.

Pour terminer, en ce qui concerne les prochaines étapes, nous pensons que le raccourcissement du cycle d'examen du Traité était un choix judicieux. L'inaction n'était pas une option. Mais il ne suffit pas de se retrousser les manches. Il est nécessaire de faire preuve de lucidité quant à la voie à suivre. Les vents favorables ne sont d'aucune utilité si nous ne connaissons pas notre cap.

Sans établir d'équivalences morales, nous estimons que la maison divisée des États dotés d'armes nucléaires doit être réparée de toute urgence. Nous avons besoin de retenue et de leadership. Il faut éviter les mauvais exemples. Le climat d'insécurité actuel ne doit pas être considéré comme un *deus ex machina* justifiant une paralysie indéfinie. Les États dotés d'armes nucléaires disposent d'une capacité d'action et doivent agir de manière responsable. Cent secondes avant minuit, c'est en effet très court.

M. Kim Sunghoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous sommes actuellement confrontés à un environnement de sécurité compliqué et à tout un éventail de défis : de la menace nucléaire brandie par la Fédération de Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine à la provocation continue de la République populaire démocratique de Corée avec ses programmes nucléaires et de missiles, en passant par l'impasse des négociations sur la reprise du Plan d'action global commun, les perspectives sont sombres. La déclaration commune publiée en janvier par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires sur la nécessité de prévenir la guerre nucléaire et d'éviter les courses aux armements, s'est évanouie au cours de la guerre qui a suivi.

Dans ce contexte, le fait que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, attendue de longue date, n'a pas été en mesure d'adopter le rapport de consensus, en raison de l'opposition d'un pays, a constitué une énorme déception. Le Traité demeure néanmoins la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. Il est de notre devoir commun de renforcer la crédibilité et la pertinence du régime de non-prolifération dans la perspective du prochain cycle d'examen.

Il convient de relever que le projet de document final reflétait un large soutien aux éléments clefs des trois piliers. Le projet reconnaissait également l'importance de la diversité des points de vue et énonçait l'engagement

à donner aux jeunes les moyens d'agir et de participer. Nous notons également que, dans la déclaration commune, 79 États parties ont exprimé à l'unisson leur profonde inquiétude face aux violations continues des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité par la République populaire démocratique de Corée qui poursuit le développement de ses programmes nucléaire et balistique. En outre, dans le projet de document final de la Conférence d'examen, 191 États parties au Traité sur la non-prolifération ont, d'une seule voix, condamné six essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée et l'ont invitée à prendre des mesures concrètes pour abandonner toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires existants d'une manière complète, vérifiable et irréversible. En tant que fervente partisane du régime du Traité et en sa qualité d'État respectant pleinement cet instrument, la République de Corée renforcera encore son engagement envers le Traité sur la non-prolifération afin de promouvoir ses trois piliers au cours du présent cycle d'examen, tout en se préparant à la prochaine Conférence d'examen, qui se tiendra en 2026.

Il est déplorable que la République populaire démocratique de Corée continue de lancer différents types de missiles balistiques tout en menaçant d'utiliser des armes nucléaires tactiques. En plus du recours au chantage nucléaire et aux provocations concernant l'utilisation de missiles, on estime aujourd'hui que ce pays est prêt à procéder à un nouvel essai nucléaire, qui serait le septième. Si la communauté internationale ne parvient pas à freiner l'ambition nucléaire de Pyongyang, la fissure s'élargira lentement mais sûrement, entraînant potentiellement d'autres pays dans le gouffre nucléaire. Nous continuerons d'œuvrer à l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne grâce à la dénucléarisation complète de la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de l'initiative audacieuse proposée par le Président Yoon Suk Yeol, qui témoigne de notre volonté d'engager un dialogue sérieux et durable avec ce pays. Nous exhortons une fois de plus Pyongyang à cesser toutes les actions déstabilisatrices qui violent les multiples résolutions du Conseil de sécurité, à réagir positivement et à reprendre immédiatement le dialogue.

La réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, défi de taille s'il en est, passe nécessairement par un multilatéralisme efficace. Elle nécessite des approches pragmatiques et réalistes. Premièrement, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, en particulier et entre autres, doivent s'acquitter de

leurs responsabilités et traduire en actions concrètes la déclaration commune faite cette année par leurs dirigeants. Nous nous joignons à d'autres pays pour appeler les membres permanents du Conseil à engager des dialogues bilatéraux et multilatéraux effectifs afin de permettre une réduction substantielle des armes et des risques nucléaires.

Deuxièmement, plusieurs questions de longue date, comme notamment l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, requièrent toute notre attention. Par conséquent, nous soutenons les projets de résolution déposés à cet égard et appelons tous les États à contribuer à leur adoption. Nous réaffirmons également notre appui aux efforts actuellement déployés en vue de créer des zones exemptes d'armes nucléaires effectivement vérifiables dans le monde entier.

Troisièmement, nous appelons la communauté internationale à se joindre aux initiatives de rapprochement afin d'éliminer le décalage de perception et de dissiper la méfiance existant entre les États. Nous prenons note des contributions potentielles au désarmement nucléaire que représentent les approches récentes en matière de renforcement de la confiance, notamment l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », dont la République de Corée préside l'un des sous-groupes, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire.

Enfin, la République de Corée reconnaît que les garanties négatives de sécurité peuvent contribuer de manière non négligeable à la non-prolifération nucléaire, dans la mesure où elles sont susceptibles de réduire les velléités des États non dotés d'armes nucléaires d'acquérir de telles armes. Toutefois, nous soutenons le principe selon lequel ces garanties ne devraient s'appliquer qu'à ceux qui respectent scrupuleusement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

M. Piedra Calderón (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous assistons à une situation inédite depuis longtemps, dans laquelle l'humanité doit faire face au risque d'emploi d'armes nucléaires. C'est un défi qui nous engage tous en tant que membres de la Première Commission et nous appelle à redoubler d'efforts pour progresser, avec les acteurs de la société civile, du milieu universitaire et d'autres organisations internationales, dans la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Tant que les doctrines de dissuasion nucléaire resteront au cœur des politiques de sécurité de certains pays, nous continuerons à encourager leur prolifération. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération doivent être menés de front, car ils sont liés et imbriqués. Tous les États doivent respecter leurs obligations en matière de non-prolifération. Le monde doit continuer à rechercher un ordre de paix et de prospérité sans armes nucléaires. D'énormes budgets sont alloués à la mise au point et à la modernisation de ces armes, alors que l'humanité est confrontée à d'autres défis mondiaux tels que la faim, la pauvreté et les changements climatiques.

Le moment est venu de prendre des mesures concrètes, et nous avons besoin de l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi nous saluons la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, au cours de laquelle un plan d'action a été adopté pour faciliter la mise en œuvre effective et rapide de ce traité de manière pratique. L'Équateur, qui se trouve dans la première zone à forte densité de population exempte d'armes nucléaires, exhorte tous les États à déployer des efforts pour renforcer de telles zones dans le monde entier. Nous réaffirmons qu'il est urgent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur et nous appelons donc les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore adhéré à cet instrument à le faire dès que possible.

Je rappelle que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est tenue en 1978, et dans son document final, il a été précisé que « l'adoption de mesures efficaces de désarmement nucléaire et de prévention de la guerre nucléaire ont la plus haute priorité » (résolution S-10/2, par. 20). Face à la menace qui pèse sur la planète, nous devons, aujourd'hui plus que jamais, nous faire l'écho de ces mots. *Good Defeats Evil* (le Bien triomphant du Mal) est le titre de l'œuvre du sculpteur géorgien Zurab Tsereteli située dans les jardins du Siège de l'ONU, qui représente Saint Georges dominant le dragon et est construite avec des fragments de missiles nucléaires. Cette œuvre nous rappelle qu'aucune arme nucléaire n'est bonne en raison des conséquences humanitaires catastrophiques qu'elle implique. L'existence même des armes nucléaires met en péril la survie de l'humanité.

Mme Estrada Girón (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Des événements mondiaux de grande ampleur nous ont montré à quel point les êtres humains sont interdépendants. Sans cesse, nous sommes confrontés à de nouvelles crises, dont beaucoup sont malheureusement

le fruit de la volonté humaine. Les scénarios d'emploi ou de menace d'emploi de la force et de violence d'un État contre un autre ne cessent de se répéter. L'Organisation des Nations Unies que nous chérissons nous a préservés d'un troisième affrontement d'ampleur mondiale. Cependant, l'ONU, en tant que gardienne du droit international et centre de dialogue pour le maintien de la paix et de la sécurité entre les États, ne sera pas en mesure de résoudre les problèmes du monde si nous, représentants et représentants des États, ne nous engageons pas à respecter le droit international et à régler nos différends de manière pacifique, sur la base du dialogue et de la négociation.

Mon pays est fermement attaché à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires et est un fervent défenseur d'un désarmement général et complet. C'est pourquoi nous sommes fiers d'appartenir à la première zone exempte d'armes nucléaires, qui illustre la façon dont l'Amérique latine et les Caraïbes ont su mobiliser leurs intérêts communs pour les concrétiser dans le Traité de Tlatelolco, au bénéfice de nos peuples et du monde entier. Ma délégation réaffirme sa profonde préoccupation face à la menace que représentent pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires, leur emploi ou la menace de leur emploi, ainsi que leurs conséquences humanitaires, environnementales et économiques. La seule garantie efficace contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale, de manière transparente, vérifiable et irréversible, selon un calendrier clairement défini.

Étant une nation à vocation pacifique, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est une mesure ferme et juridiquement contraignante en vue de l'élimination des armes nucléaires. À cet égard, nous saluons la tenue de la première Réunion des États parties au Traité, qui s'est achevée par l'adoption de la Déclaration de Vienne, qui renforce l'engagement des États parties, et du Plan d'action, qui vise à faciliter concrètement l'application effective et rapide du Traité.

Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, le Guatemala a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en juin. Grâce à notre ratification et à celle de la République dominicaine, l'Amérique centrale est devenue la première région à adhérer dans son ensemble à cet instrument. Mon pays réaffirme sa position selon laquelle le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète les objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et renforce ses trois piliers fondamentaux. Il est regrettable que, plus

de 50 ans après l'adoption du TNP, qui est et restera la pierre angulaire du désarmement, et plus de 25 ans après sa prorogation pour une durée indéterminée, les États parties n'aient pas été en mesure, une fois de plus, de parvenir à un consensus sur un document final, alors que le contexte international pressant devrait nous obliger à rechercher des solutions pour le présent et l'avenir de notre civilisation.

Nous tenons à rappeler que certains engagements pris au titre de l'article VI du TNP n'ont pas encore été mis en œuvre. Il est inquiétant que les États dotés d'armes nucléaires considèrent que les doctrines nationales sont plus importantes que leurs obligations juridiques. Nous réaffirmons que la résolution de 1995 et les autres décisions relatives à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, adoptées dans le cadre des Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, resteront en vigueur jusqu'à ce que ces accords soient pleinement mis en œuvre et leurs objectifs soient atteints. Nous nous félicitons de la tenue des deux sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et attendons avec intérêt la troisième session.

Une fois de plus, nous condamnons fermement tout type d'essai nucléaire, où que ce soit et par qui que ce soit. Dans le même temps, nous appelons les huit États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à adhérer à cet instrument afin qu'il entre en vigueur dans les meilleurs délais. En outre, nous appelons à des progrès en vue de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et garantissant l'élimination des stocks, ce qui conduirait à la disparition de l'élément nécessaire à la fabrication d'armes nucléaires.

Pour terminer, nous estimons que tant que les mots ne se traduiront pas par des actions permettant d'avancer sur la voie du désarmement, nous risquons de nous engager sur une voie qui nous rapproche toujours plus de l'anéantissement nucléaire. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec la vérité exprimée par les cinq États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP, à savoir qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit donc jamais être menée.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie estime que dans l'environnement international instable actuel, la mise en œuvre efficace et le renforcement des mécanismes de désarmement et de non-prolifération sont de la plus haute importance. Nous réaffirmons

notre appui indéfectible à l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire de l'architecture de sécurité internationale. Il s'agit d'un document international de référence conçu pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et des technologies qui y sont associées, promouvoir la coopération aux fins des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et favoriser la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet. L'Arménie exprime de nouveau son ferme appui à l'application pleine, entière et effective du TNP et appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cet instrument en tant que parties non dotées d'armes nucléaires. Nous regrettons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait pas pu parvenir à un consensus sur un document final. Toutefois, nous attendons avec intérêt le début du nouveau cycle d'examen et des discussions pertinentes visant à réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois piliers du Traité, notamment l'article VI, ce qui permettrait de renforcer l'architecture de sécurité internationale.

Le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires a traditionnellement joué un rôle important dans la réalisation de progrès en matière de maîtrise des armements nucléaires. Nous nous félicitons de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, ainsi que de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires de prévenir une guerre nucléaire et d'éviter les courses aux armements, et de leur déclaration qui réaffirme qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous appelons à la poursuite d'efforts conjoints en faveur de la vérification, de la transparence et des mesures de confiance dans le domaine du désarmement nucléaire.

L'Arménie considère le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme un pilier et un outil indispensables pour le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Par conséquent, nous soutenons tous les efforts visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité et tenons à assurer la Commission de notre volonté de contribuer à la réalisation de cet objectif. Le système de vérification et de surveillance de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un atout important et un instrument efficace de non-prolifération. Une autre étape nécessaire vers le désarmement est l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Les zones exemptes d'armes nucléaires constituent une approche régionale importante visant à renforcer les normes mondiales de non-prolifération et de désarmement nucléaires et à consolider les efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité. L'Arménie réaffirme son plein appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, comme convenu lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

En tant que fervent défenseur des politiques de non-prolifération, mon pays souligne qu'il respecte pleinement l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'importance d'une coopération efficace avec l'AIEA a été soulignée lors de la visite du Directeur général Rafael Mariano Grossi en Arménie. Nous attachons une grande importance au renforcement du dispositif mondial de sécurité nucléaire et à la mise en place de régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables au niveau national. La coopération internationale a joué un rôle essentiel dans les efforts déployés par l'Arménie pour améliorer son régime de protection physique. Grâce à cette coopération, la centrale nucléaire arménienne a mis en œuvre un certain nombre de projets visant à renforcer la sécurité nucléaire au niveau des installations nucléaires, conformément aux recommandations de l'AIEA. Nous soulignons que les menaces contre notre centrale nucléaire sont inacceptables. L'Arménie attache beaucoup d'importance au rôle indispensable que joue l'AIEA pour faciliter la coopération internationale sur les questions relatives à la sécurité nucléaire, notamment dans le cadre de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, telle que modifiée. Nous devons tout mettre en œuvre pour parvenir rapidement à un consensus et à un accord au niveau international quant à la nécessité de revitaliser le processus d'élaboration d'un traité international juridiquement contraignant interdisant les attaques armées et les menaces d'attaques contre des installations nucléaires destinées à des fins pacifiques.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre espoir que des discussions inclusives et transparentes sur les questions liées à la sécurité mondiale permettront de rapprocher nos points de vue et de créer un environnement plus propice en vue d'obtenir des résultats tangibles dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador a exprimé dans d'autres instances traitant des questions de désarmement et de non-prolifération sa fierté d'être partie à cet instrument historique qu'est le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires au monde et a servi de source d'inspiration à la création d'autres zones de ce genre, ce qui, à notre avis, renforce la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, nous nous félicitons de compter parmi les principaux auteurs du projet de résolution A/C.1/77/L.13, intitulé « Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) », présenté par la délégation mexicaine, qui réaffirme l'importance de cet instrument international pour notre région.

C'est pourquoi nous sommes préoccupés par le fait que, pour la deuxième fois consécutive, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas réussi à adopter un document final, après quatre semaines de débats intenses. Le document final n'était pas parfait, mais il représentait un équilibre délicat dans une situation internationale complexe. Ma délégation participera de manière constructive aux travaux des conférences préparatoires à la onzième Conférence d'examen. Nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer à la conclusion d'accords communs qui nous permettront de progresser vers notre objectif commun d'un désarmement nucléaire irréversible, vérifiable et transparent.

Mon pays maintient que l'existence d'armes nucléaires prêtes à être utilisées à tout moment et constamment mises à jour et améliorées représente l'un des plus grands défis actuels pour le régime général de désarmement et que la seule garantie que ces armes ne seront pas utilisées est leur interdiction complète et leur élimination totale. Pour ces raisons, ma délégation se réjouit d'avoir participé à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et se félicite de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne. En outre, nous réaffirmons que la mise en œuvre intégrale et l'universalisation du Traité sont essentielles pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et pour remédier aux dommages causés par les armes nucléaires à notre planète et aux victimes qui ont subi les conséquences catastrophiques des explosions et des essais nucléaires. Il importe de souligner que la première Réunion des États parties au Traité s'est également

déroulée dans un contexte géopolitique complexe. À ce titre, nous ne pouvons que nous féliciter de l'adoption du Plan d'action de Vienne. Nous demandons instamment à tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité d'envisager d'y adhérer ou de le ratifier.

El Salvador est partie à un certain nombre d'instruments internationaux qui renforcent le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous saluons la ratification par la Dominique du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit d'une étape historique qui témoigne de l'engagement des États d'Amérique latine et des Caraïbes à faire de notre région une zone de paix. Dans ce contexte, nous exhortons les huit pays visés à l'annexe 2 du Traité à le ratifier sans délai afin de mettre un terme aux essais nucléaires, de fournir une assistance aux victimes et de mettre rapidement en œuvre les mesures d'assainissement de l'environnement dont les personnes et les communautés touchées ont besoin. Nous tenons également à exprimer notre profonde inquiétude face à l'annonce d'éventuels essais nucléaires par la République populaire démocratique de Corée et à l'exhorter à renoncer à sa course aux armements nucléaires. Notre pays attend avec intérêt la reprise rapide des négociations sur un traité limitant la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement et le renforcement des mesures de transparence concernant l'utilisation de ces matières.

Enfin, nous voudrions mettre l'accent sur deux questions prioritaires pour El Salvador. La première est l'importance d'une participation égale des femmes et des hommes aux efforts de désarmement nucléaire, qui est vitale compte tenu des effets disproportionnés de l'exposition aux rayonnements ionisants sur les femmes et les jeunes filles. Pour cette raison, nous nous réjouissons de faire partie des principaux auteurs du projet de résolution A/C.1/77/L.18, intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », présenté par la Trinité-et-Tobago.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'inclusion d'un grand nombre d'acteurs, nous souhaitons souligner l'importance d'assurer la participation de multiples parties prenantes à ces processus. À cet égard, mon pays reconnaît que les contributions de la société civile, des organisations non gouvernementales et du milieu universitaire, dont les membres travaillent sans relâche pour atteindre les mêmes objectifs de désarmement complet, enrichissent nos débats. Nous apprécions leur conviction et reconnaissons la valeur de leur engagement.

La version intégrale de la présente déclaration sera disponible sur le portail e-deleGATE.

M. Yakut (Türkiye) (*parle en anglais*) : Cette année, à notre grand regret, nous n'avons pas su saisir une occasion historique. Après quatre semaines d'intenses négociations, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas été en mesure de s'accorder sur un document final. Ma délégation a participé activement aux délibérations et, avec nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous avons présenté de nombreuses propositions et recommandations utiles en vue d'obtenir un résultat tangible. Bien que le document final, qui n'a pas été adopté, ne soit pas parfait, il contient de nombreux éléments utiles qui réaffirment l'importance et la validité des engagements pris antérieurement et définissent des mesures axées sur l'avenir pour améliorer la mise en œuvre des obligations découlant du Traité. En particulier, l'accent mis sur les mesures relatives à la transparence et l'établissement de rapports, ainsi que sur la réduction des risques nucléaires, est un élément essentiel pour progresser vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce texte peut guider nos efforts au cours du nouveau cycle d'examen, à condition que nous utilisions son contenu de manière équilibrée.

Quel que soit le résultat, le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le fondement essentiel de nos efforts en faveur du désarmement nucléaire. Le Traité joue toujours un rôle central dans les efforts de non-prolifération et dans la promotion de la coopération en matière d'utilisation pacifique des applications nucléaires. Pour sa part, la Türkiye réaffirme son engagement en faveur de l'application intégrale et du renforcement du Traité dans ses trois piliers. Nous appelons tous les États parties à s'acquitter pleinement de leurs obligations et engagements au titre du Traité, conformément aux décisions prises lors des différentes conférences d'examen. Nous réitérons également notre appel aux États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité. Dans le même temps, nous saluons la décision, adoptée lors de la Conférence d'examen, de créer un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen.

La Türkiye est favorable à un désarmement nucléaire systématique, progressif, vérifiable et irréversible, qui tient compte de l'environnement stratégique et repose sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Nous soulignons la responsabilité

particulière des États dotés d'armes nucléaires et nous les encourageons à prendre des mesures pour réduire davantage leurs arsenaux nucléaires et pour améliorer la transparence et le dialogue en ce qui concerne leurs politiques et doctrines nucléaires et de sécurité. Nous pensons que les initiatives existantes, comme l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire, sont des moyens efficaces permettant de jeter des ponts, surtout si l'on tient compte de l'environnement de sécurité actuel, qui est extrêmement fragile.

La prolifération des armes nucléaires constitue une menace grave pour la sécurité internationale. La Türkiye, qui est membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et un pays novice dans le domaine de l'énergie nucléaire, souligne l'importance des accords de garanties généralisées de l'AIEA, ainsi que de leurs protocoles additionnels, pour le maintien de la sûreté et de la sécurité des applications pacifiques de la technologie nucléaire.

Nous réaffirmons notre ferme appui à la revitalisation du Plan d'action global commun, une réalisation diplomatique unique qui a contribué à la sécurité régionale et internationale. Nous espérons que les efforts en cours visant à relancer le Plan seront couronnés de succès. En attendant, nous appelons à la reprise d'une véritable coopération entre l'Iran et l'AIEA.

La menace découlant du programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée a atteint des niveaux sans précédent. Nous réitérons notre appel à une solution diplomatique au problème des programmes nucléaire et de missiles balistiques de ce pays, à même de conduire à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément essentiel des efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous encourageons une fois de plus tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans délai. Nous réitérons également notre appel à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, dans le cadre de la Conférence du désarmement.

La Türkiye maintient son engagement ferme en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. La mise en œuvre de la résolution adoptée à l'occasion de la Conférence

de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation demeure une priorité.

Nous nous réunissons à un moment très critique, marqué par l'intensification des rivalités géopolitiques et une guerre qui se poursuit en Ukraine, avec tous les discours nucléaires dangereux et les risques extrêmement inquiétants en matière de sûreté et de sécurité nucléaires qui l'accompagnent. Nous appelons une fois de plus au bon sens et nous rappelons la nécessité de respecter pleinement le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*): Soixante-dix-sept ans se sont écoulés depuis les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Depuis lors, le Japon s'est donné pour mission de contribuer à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'agression de la Russie contre l'Ukraine a rendu difficile la progression vers un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, nous ne devons pas relâcher nos efforts pour accomplir tous les progrès réalistes possibles en vue d'atteindre cet objectif. Tout doit être mis en œuvre pour que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées et pour éviter toutes déclarations incendiaires concernant leur emploi. À cet égard, le discours tenu par le Président Poutine sur la force nucléaire russe dans le cadre de l'agression contre l'Ukraine contredit carrément la déclaration commune publiée en janvier par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, qui ont affirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Le Japon demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires, en particulier à la Fédération de Russie, de respecter l'engagement fondamental qu'ils ont pris dans cette déclaration, non pas en paroles, mais en actes. Nous condamnons les déclarations et les actions de la Fédération de Russie qui insinuent des menaces nucléaires dans le cadre de son agression contre l'Ukraine.

Il est vraiment regrettable que le projet de document final n'ait pas été adopté lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en raison de l'opposition de la Fédération de Russie. Cependant, nous devons déployer de toute urgence des efforts pour tracer la voie à suivre en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi que pour relancer le processus de désarmement nucléaire et lui donner un nouvel élan. Fort de l'engagement ferme du Premier Ministre Kishida en faveur du désarmement nucléaire, le Japon a décidé de présenter un nouveau projet de résolution intitulé

« Mesures visant à établir un plan d'action commun pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires » (A/C.1/77/L.61), qui présente une voie fondamentale à suivre dans le contexte international actuel pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le projet de résolution s'aligne sur le plan d'action d'Hiroshima que le Premier Ministre Kishida a annoncé le tout premier jour de la dixième Conférence d'examen. Des éléments essentiels du plan d'action ont été largement repris dans le projet de document final de la Conférence. Le projet de résolution que nous soumettons propose également des éléments intégrant des actions et des formulations sur certains aspects qui sont plus robustes que ceux qui figurent dans le projet de document final, en vue de préserver les idées constructives qui ont émergé des débats lors de la Conférence d'examen et qui n'ont pas été entièrement prises en compte dans le document final. Nous espérons que l'approche réaliste que nous proposons dans le projet de résolution obtiendra le soutien le plus large possible des États Membres et imprimera un nouvel élan aux efforts de désarmement nucléaire dans la perspective de la onzième Conférence d'examen du TNP.

Le Japon se voit obligé d'exprimer une nouvelle fois sa profonde inquiétude face à l'intensification des activités de développement des programmes nucléaire et de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Nous condamnons fermement la récente série de tirs de missiles balistiques, y compris celui du 4 octobre, qui a survolé le territoire japonais, ce qui ne s'était pas produit depuis cinq ans. Nous appelons tous les États Membres à réaffirmer leur ferme engagement en faveur de l'objectif du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires et de tous les programmes nucléaires existants de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que des missiles balistiques de toutes portées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons également tous les États Membres à mettre pleinement en œuvre ces résolutions du Conseil.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Nous traversons la période la plus difficile de l'histoire récente. Nous n'avons pas vu de menaces aussi sérieuses d'emploi d'armes nucléaires depuis 77 ans. Tirant les leçons de la dévastation d'Hiroshima et de Nagasaki, l'Assemblée générale a adopté, le 24 janvier 1946, sa toute première résolution, la résolution 1 (I), sur l'élimination

des armes atomiques et de toutes autres armes majeures permettant des destructions massives. Malheureusement, quelques pays puissants ont conservé, acquis, accumulé et continué à moderniser un nombre stupéfiant d'armes nucléaires, en violation de leurs obligations et de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Le paradoxe actuel est donc inconciliable avec notre conscience commune. Des sommes astronomiques ont été consacrées à la modernisation et au perfectionnement des armes nucléaires sous le prétexte de la dissuasion nucléaire, alors que nous avons désespérément besoin de ressources pour lutter contre une pauvreté déshumanisante, la faim, les maladies et les catastrophes environnementales. L'humanité tout entière est à deux doigts d'une erreur d'appréciation ou d'une escalade de la guerre nucléaire en raison de l'augmentation des tensions géopolitiques entre les États dotés d'armes nucléaires. En outre, les problèmes créés par l'utilisation irresponsable des technologies émergentes et des cybertechnologies ont aggravé notre vulnérabilité. La communauté mondiale mérite de vivre dans une paix et une prospérité durables, et non sous la menace persistante de l'anéantissement nucléaire.

Le Népal réaffirme sa position de principe selon laquelle la paix et la sécurité mondiales ne peuvent être garanties que par le désarmement général et complet des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, selon un calendrier précis. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Dans son avis consultatif de 1996 sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (A/51/218, annexe), la Cour internationale de Justice a affirmé sans équivoque que l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires sont illicites et constituent un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Le Népal considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du désarmement nucléaire. Nous regrettons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, qui s'est tenue récemment, ne soit pas parvenue à un résultat consensuel. Toutefois, nous exhortons les États Membres à s'acquiescer volontairement des obligations qui leur incombent au titre du Traité. Le Népal souligne que les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Nous avons besoin de toute urgence d'un instrument universel et juridiquement contraignant obligeant les États dotés d'armes nucléaires à fournir des

garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes en toutes circonstances. Le Népal appelle à l'ouverture, dès que possible, de négociations sur un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles, afin de résoudre le problème des stocks existants et d'interdire la production de matières de qualité militaire. Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Mon pays soutient le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément à l'article IV du TNP. Nous soulignons le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tout en renforçant son mécanisme de garanties pour prévenir la prolifération.

Pour terminer, le Népal appelle les États dotés d'armes nucléaires à recourir de nouveau au dialogue et à la diplomatie avec une confiance et une foi renouvelées dans la cause du désarmement nucléaire. L'élimination totale des armes nucléaires est le seul moyen de rendre notre monde plus sûr.

M. Vongnorkeo (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/77/PV.11).

Ces dernières années, nous avons constaté que le risque d'emploi d'armes nucléaires, délibérément, par accident, suite à une erreur d'appréciation ou sans autorisation, a augmenté, ce qui pourrait entraîner des destructions catastrophiques et inimaginables pour l'ensemble de l'humanité. Par conséquent, nous pensons que l'élimination totale des armes nucléaires est le seul moyen de prévenir l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et d'épargner au monde une catastrophe nucléaire. Ma délégation soutient tous les efforts internationaux visant à débarrasser le monde des armes nucléaires et s'est félicitée de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui s'est tenue le 26 septembre.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Malheureusement, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires, qui s'est tenue en août de cette année, n'a pas pu obtenir les résultats escomptés. Nous appelons donc tous les États parties au TNP à renouveler leur engagement en faveur de sa pleine mise en œuvre.

La République démocratique populaire lao est fermement attachée au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et continuera à défendre l'objectif du désarmement nucléaire. À cet égard, nous nous félicitons du succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en juin. Cette réunion a abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne, qui orienteront l'application du Traité et ouvriront la voie à la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant que partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, mon pays estime que la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires a contribué de manière déterminante au renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. À ce sujet, la République démocratique populaire lao souligne l'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons enregistré six nouvelles ratifications en 2022, ce qui porte à 176 le nombre total de pays ayant ratifié le Traité. Ma délégation espère également que les États Membres qui ne l'ont pas encore fait envisageront de le ratifier afin qu'il puisse entrer en vigueur. La République démocratique populaire lao reconnaît le rôle important que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue dans la non-prolifération nucléaire et la promotion des utilisations pacifiques de la technologie, de la sûreté et des garanties nucléaires.

En marge de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, mon pays a soumis au Directeur général de l'AIEA son adaptation des protocoles modifiés relatifs aux petites quantités de matières. Un mois plus tard, nous avons présenté notre rapport national initial en vertu de ces protocoles. La République démocratique populaire lao respectera pleinement la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, telle que modifiée, et envisage d'adhérer aux autres instruments internationaux pertinents, ce qui témoigne de son engagement inébranlable en faveur des régimes internationaux de désarmement.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement ferme de mon pays en faveur des régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération, y compris

l'ensemble des efforts visant à débarrasser notre monde des armes nucléaires et à garantir une paix et une sécurité mondiales durables.

M. Salmeen (Koweït) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de l'Iraq, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.11).

Notre monde est aujourd'hui confronté à de nombreux défis dangereux et à des évolutions rapides, sur fond de situation extrêmement grave, qui se manifeste dans les tensions accrues aux niveaux régional et international. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de développer leurs arsenaux nucléaires tout en invoquant des politiques de dissuasion. Tous ces défis montrent que le régime de non-prolifération se trouve à un stade critique qui nous oblige à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sauver l'humanité des conséquences de l'emploi de ces armes. Dans ce contexte, l'État du Koweït réaffirme ses positions fermes sur les questions de désarmement et de sécurité internationale, qui témoignent de son engagement à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. Nous pensons que la stabilité et la paix ne pourront pas être réalisées tant que les différents types d'armes, en particulier les armes nucléaires, continueront à proliférer et à circuler dans le monde.

Nous soulignons l'importance de l'action multilatérale, qui constitue le meilleur moyen de traiter toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale, et nous appelons à mobiliser une véritable volonté politique pour appuyer les efforts internationaux visant à promouvoir la crédibilité des conventions internationales, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire et les armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, en janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de la tenue à Vienne, en juin de cette année, de la première réunion de ses États parties. Nous soulignons que ce traité n'est pas en contradiction avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais qu'il contribue effectivement à la réalisation des objectifs visés par celui-ci et aux progrès accomplis en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. À cet égard, mon pays s'associe aux déclarations qui ont souligné qu'il est plus important que jamais de respecter toutes les obligations découlant du TNP qui sont favorables à son universalisation, d'autant que nous avons vu certains

pays menacer d'utiliser de telles armes. Nous insistons également sur l'importance de respecter à égalité les trois piliers du Traité et de corriger l'erreur commise par certains de ses États parties qui se sont concentrés sur un pilier au détriment des autres. Nous soulignons qu'il importe d'activer les mécanismes de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et soutenons le droit inaliénable des États non nucléaires d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques.

En ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le Koweït réaffirme qu'il faut qu'Israël rejoigne le TNP et place toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'autant plus qu'il est le seul État de la région à ne pas avoir adhéré au Traité, empêchant ainsi la création d'une telle zone. Il incombe à toutes les parties au Traité, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, de mettre en œuvre toutes les décisions prises lors des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010, notamment en ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. À cet égard, la délégation de mon pays se félicite du Nouvel Agenda pour la paix présenté dans le cadre du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui contribue à ouvrir la voie à une paix et une stabilité internationales durables. Le Koweït regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus en août sur un document final à l'occasion de la dixième Conférence d'examen du TNP et appelle les parties au Traité à participer activement à la prochaine conférence en vue d'un accord sur un document final complet qui renforcera la crédibilité et la viabilité du Traité.

Nous nous félicitons du bon déroulement des deux sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale, sous les présidences respectives de la Jordanie et de mon pays, le Koweït. Ces sessions ont abouti à des résultats positifs et à un certain nombre de décisions de fond et de procédure. Nous soutiendrons le Liban qui assurera la présidence de la prochaine session de la Conférence et appelons une fois de plus tous les acteurs concernés à y participer en vue de parvenir à un consensus et à un document contraignant.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt de défendre le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires en veillant à ce que tous les États agissent

de manière responsable et en promouvant un esprit de coopération, tout en poursuivant un dialogue ouvert et constructif dans le but d'atteindre l'objectif que nous souhaitons tous, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Alqaisi (Jordanie) (*parle en anglais*) : La Jordanie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Iraq, au nom du Groupe des États arabes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11), et souhaite formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Bien que les neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'aient pas réussi à adopter un document final de consensus, la Jordanie continuera à plaider en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous soulignons une nouvelle fois le rôle essentiel du TNP dans la sécurité internationale et sa validité constante, ainsi que l'importance de parvenir à son universalité. Par conséquent, nous exhortons tous les États parties à cet instrument à continuer d'œuvrer de manière constructive afin que la onzième Conférence d'examen parvienne à un document final de consensus qui permette de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires au niveau international et dont les implications continuent de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, la Jordanie souligne que les engagements pris antérieurement restent valables et appelle tous les États parties, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à s'acquitter pleinement de leurs obligations et responsabilités en la matière, notamment par la mise en œuvre intégrale, effective et immédiate de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Par conséquent, nous demandons instamment à tous les États Membres d'apprécier la tenue récente des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La Jordanie espère également que les États Membres soutiendront la troisième session de la Conférence, qui se tiendra sous la présidence du Liban. Nous appelons toutes les parties régionales invitées à œuvrer activement en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre volonté de collaborer avec tous les États Membres pour atteindre

notre objectif principal, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} Teka (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de la manière très efficace dont vous dirigez les travaux de la Première Commission, et je vous assure une fois de plus du plein appui de ma délégation.

Le monde est en ébullition. Les effets néfastes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques, de la pauvreté et du terrorisme, ainsi que les crises alimentaire, énergétique et financière, sont les défis intriqués et complexes auxquels le monde est confronté. Malheureusement, ces défis à multiples facettes, associés à une rivalité mondiale et des tensions géopolitiques accrues, sont une épreuve pour le multilatéralisme, qui a du mal à proposer des solutions pour les relever. En outre, le monde est profondément préoccupé par la prolifération des armes nucléaires et autres armements. Presque tous les États Membres ont déclaré à plusieurs reprises que les armes nucléaires constituent la plus grande menace pour l'humanité et la survie de la civilisation.

Ce qui est profondément inquiétant, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de volonté politique pour traduire nos paroles et nos résolutions en actions concrètes. C'est pourquoi, au lieu de désarmement nucléaire et de progrès vers la création d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous assistons à une modernisation alarmante des arsenaux nucléaires. Compte tenu de la course aux armements actuelle et de l'absence d'un système de surveillance mondial efficace et solide, il y a de fortes chances que des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques malhonnêtes, ce qui aggrave d'autant les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité dans le monde. L'on s'inquiète également du fait qu'en raison des progrès technologiques, la menace d'une guerre nucléaire n'a pas diminué, mais a augmenté au contraire. Les experts nous préviennent à juste titre que la technologie moderne multiplie la capacité destructrice d'un conflit nucléaire du fait de l'introduction d'armes de pointe et des progrès considérables de l'intelligence artificielle. Il semble que nous continuions à manquer d'un cadre commun de dialogue crédible et actualisé pour promouvoir l'utilisation de ces technologies avancées à des fins pacifiques. C'est pourquoi ce qui fait défaut aujourd'hui, c'est un véritable partenariat mondial et une volonté politique pour mettre en œuvre ce que nous continuons à préconiser.

Tant que le monde, en particulier les pays dotés d'armes nucléaires, ne fera pas preuve de l'engagement politique indispensable à la mise en œuvre d'actions concrètes, nos paroles resteront creuses et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires demeurera une utopie. Si nous étions parvenus à un désarmement réel et effectif et si les milliards de ressources financières consacrés à la course aux armements avaient été alloués à l'élimination de la pauvreté, la situation de l'humanité et la sécurité de notre planète s'en seraient trouvées grandement améliorées. L'Éthiopie estime que notre objectif ultime devrait être de sauver l'humanité du fléau de la guerre, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous soulignons qu'il est grand temps que la diplomatie s'emploie à parer à la catastrophe.

L'Éthiopie a démontré son engagement en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique en signant et en ratifiant le Traité de Pelindaba. Mon pays soutient également la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, car elle contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité dans la région. De plus, nous appelons tous les États à réaffirmer leur détermination à préserver et à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est une pierre angulaire de la sécurité internationale. Nous soulignons par ailleurs le droit de tous les États à développer, produire et utiliser la technologie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. À cet égard, ma délégation soutient fermement la mission de l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne la vérification du respect par les États des engagements qu'ils ont pris, en vertu du Traité sur la non-prolifération et d'autres accords de non-prolifération, d'utiliser les matières et les installations nucléaires uniquement à des fins pacifiques.

M^{me} Al-Sulaiti (Qatar) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays vous remercie de vos efforts, Monsieur le Président, et sait gré à toutes les délégations qui participent aux travaux de la Première Commission.

La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et biologiques, à la suite de tensions et de conflits armés, ainsi que par l'émergence de nouveaux conflits qui ont eu des effets considérables à l'échelle régionale et internationale, augmentant ainsi les risques de possibles attaques à l'aide d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Par conséquent, les efforts déployés sur le plan international en faveur d'un

désarmement total et complet et de la non-prolifération nucléaire restent le seul moyen de parvenir à la paix et à la sécurité régionales et internationales souhaitées.

Afin de dissiper cette inquiétude, l'action collective internationale a abouti à l'adoption de conventions et de traités interdisant de mettre au point, d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en raison des dommages excessifs qu'elles causent à l'humanité et à l'environnement. La délégation de mon pays souligne l'importance d'un respect strict et total de tous les traités et conventions internationaux sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, entré en vigueur en janvier 2021. Dans ce contexte, nous regrettons que la dixième Conférence d'examen du TNP ne soit pas parvenue à un consensus sur un document final.

L'incapacité de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient fait peser une menace sur la paix et la sécurité des pays non seulement de la région, mais du monde entier. La délégation de mon pays exprime sa préoccupation face à l'absence de progrès dans ce dossier comme dans la mise en œuvre des obligations résultant de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, de la Conférence d'examen de 2000 et du Plan d'action de 2010. Nous regrettons également l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et nous nous félicitons de la tenue de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dont les sessions continuent d'être organisées conformément à la décision 73/546. Dans ce contexte, l'État du Qatar exprime son soutien à la République libanaise sœur, qui présidera la troisième session de la Conférence, prévue du 14 au 18 novembre. Nous espérons que tous les pays de la région coopéreront pour garantir le succès de cette manifestation en vue de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Afin de soutenir les efforts régionaux et internationaux visant l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, l'État du Qatar a accueilli, du 12 au 15 septembre, le premier symposium arabe sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, organisé par notre comité national pour l'interdiction des armes nucléaires, en coopération avec la Ligue des États arabes, en vue d'aborder, entre autres, la question de l'élimination

des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

Pour terminer, mon pays souligne l'importance de la coopération internationale aux fins de l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de la non-prolifération, afin de parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

M^{me} Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi qu'un pilier essentiel de l'architecture internationale de paix et de sécurité. Notre devoir est de le préserver et de promouvoir sa pleine mise en œuvre. L'existence de plus de 12 700 armes nucléaires – dont plus de 3 700 sont déployées dans des forces opérationnelles, parmi lesquelles 2 000 en état d'alerte – et les programmes de remplacement et de modernisation de ces armes, de leurs vecteurs et de leurs installations de production remettent profondément en question notre civilisation et ses fondements.

L'histoire nous a montré, éléments de preuve scientifiques à l'appui, les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques, douloureuses et persistantes de l'emploi d'armes nucléaires et de toute détonation nucléaire. C'est la raison la plus impérieuse et la plus indiscutable d'adopter des mesures urgentes et efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Il s'agit là d'un impératif moral et d'une responsabilité incontournable envers les générations actuelles et futures. Les événements de cette année nous ont amenés au niveau de risque nucléaire le plus élevé depuis la guerre froide, démontrant la dangereuse fragilité de la présomption selon laquelle les armes nucléaires et les systèmes de défense et de dissuasion y afférents sont gages de sécurité. Les armes nucléaires remettent en question non seulement cette présomption, mais aussi l'existence même de l'humanité.

Nous regrettons que la récente Conférence d'examen du TNP n'ait pas abouti à un résultat positif, au moment même où le spectre de la menace nucléaire nous guette et où il est essentiel de progresser dans la mise en œuvre complète du Traité, en particulier en ce qui concerne le pilier sur lequel les progrès ont été les plus faibles, à savoir le désarmement. Nous avons besoin de fixer des échéances pour la mise en œuvre des engagements qui y sont liés, ainsi que d'indicateurs et de rapports d'avancement pour un suivi adéquat. De même, il

est nécessaire de respecter les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans l'exécution de toutes les obligations découlant du TNP.

Le désarmement nucléaire constitue la plus haute des priorités. Des progrès dans ce sens sont nécessaires et raisonnables, étant donné que, 52 ans après l'entrée en vigueur du TNP, nous n'avons toujours pas atteint le désarmement général et complet. De précieuses ressources continuent d'être allouées à des programmes visant à remplacer et à moderniser les armes nucléaires, leurs vecteurs et leurs installations de production. Les armes nucléaires continuent de faire partie des doctrines militaires et gagnent même du terrain. Le TNP n'est pas universel : le risque de prolifération, tant horizontale que verticale, persiste. Et comme nous l'avons déjà indiqué, nous avons atteint le niveau de risque nucléaire le plus élevé depuis la guerre froide.

Bien que nous n'ayons pas adopté de document final à la Conférence d'examen du TNP, nous pouvons avancer sur la voie de mesures urgentes et nécessaires de réduction des risques, de la construction de ponts, de la recherche d'un rapprochement et d'un dialogue renouvelé. Nous espérons progresser parallèlement au prochain cycle du processus d'examen, en travaillant avec volonté politique et détermination pour parvenir à un désarmement général et complet soumis à une stricte vérification, afin de garantir la paix, la sécurité internationale et la préservation de la vie.

La Colombie réaffirme la nécessité de préserver les instruments juridiques, le droit international, les cadres institutionnels internationaux et le multilatéralisme. Dans les moments de désaccord et de tension, nous avons plus que jamais besoin de renouveler le dialogue, de reconnaître l'intégrité et la dignité d'autrui, et de reconnaître notre propre humanité dans l'humanité d'autrui. Nous réaffirmons que c'est par le dialogue, la solidarité et l'empathie – et non par la dissuasion – que nous entrerons dans le XXII^e siècle. La Colombie continuera sans relâche à œuvrer dans ce sens.

M^{me} Tran (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Le thème de la session de l'Assemblée générale de cette année est approprié et pertinent, en particulier en ce qui concerne les travaux de la Première Commission.

Le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires est confronté à des défis intriqués résultant d'un environnement sécuritaire international de plus en plus complexe et du développement des nouvelles technologies. Le danger d'une course aux armements nucléaires et l'ombre d'une guerre nucléaire planent sur notre planète. Dans une déclaration récente, le Secrétaire général a mis en garde contre le risque d'oublier les terribles leçons d'Hiroshima, de Nagasaki et de la guerre froide. Par conséquent, le Viet Nam réaffirme sa politique constante de soutien à tous les efforts de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires en vue de parvenir à l'élimination totale de ces armes. Nous nous inquiétons nous aussi de ce que le régime mondial de non-prolifération et de désarmement est mis à rude épreuve. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour relever les nouveaux défis, notamment en mettant en place de nouveaux mécanismes pour promouvoir la réduction et la maîtrise des armements stratégiques entre les principaux États dotés d'armes nucléaires. Nous nous associons à d'autres orateurs pour souligner la nécessité de promouvoir des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes de la part des États dotés d'armes nucléaires à l'égard des États qui n'en sont pas dotés.

Le Viet Nam apprécie grandement tous les efforts qui ont contribué à la convocation, en août dernier, de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, nous regrettons que les neuvième et dixième Conférences d'examen du TNP n'aient pas réussi à adopter un document final consensuel qui aurait pu nous donner une plus grande impulsion en faveur d'un désarmement général et complet. Nous exhortons tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à redoubler d'efforts pour appliquer le Traité, en particulier son article VI, lors du prochain cycle d'examen.

Face à de tels revers, nous nous félicitons du succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action. Compte tenu des conséquences potentiellement catastrophiques des armes nucléaires sur la santé humaine, les moyens de subsistance et l'environnement, ma délégation encourage les autres États à signer et à ratifier ce traité dans les plus brefs délais.

L'universalisation et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

sont également importantes pour notre objectif commun de désarmement et de non-prolifération nucléaires, l'adhésion des États visés à l'annexe 2 du TICE étant cruciale. Nous sommes également pour l'ouverture rapide de négociations pour un traité interdisant la production de matières fissiles.

Ces efforts internationaux devraient aller de pair avec ceux déployés au niveau régional. Les États membres de l'ASEAN se sont engagés à faire de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires et se réjouissent à l'idée de travailler en étroite collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils signent et ratifient rapidement le Protocole au Traité de Bangkok à cet égard. Nous soutenons pleinement les efforts visant à renforcer les autres zones exemptes d'armes nucléaires et à créer une telle zone au Moyen-Orient.

Nous soulignons l'importance de poursuivre le dialogue et les négociations pour la paix, la sécurité et le développement de la péninsule coréenne.

Le Viet Nam se joint aux autres États Membres qui ont réaffirmé le droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous saluons le rôle important que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que vecteur multilatéral de promotion des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Nous apprécions vivement la coopération et le soutien de l'AIEA et nous ne doutons pas qu'ils se poursuivront.

Le monde ne pourra jamais s'affranchir véritablement de la menace d'une catastrophe provoquée par les armes nucléaires tant que ces armes n'auront pas été complètement interdites et éliminées. Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant la détermination du Viet Nam à contribuer de manière constructive aux efforts de la communauté internationale en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Sur le front nucléaire, Israël continue de soutenir le régime mondial de non-prolifération. Israël contribue aux activités relatives à la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires, notamment dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Israël partage la crainte que des sources radioactives puissent être utilisées pour commettre des actes de terrorisme. En 2012, Israël a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme

nucléaire et a adhéré à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, y compris son amendement de 2005. En outre, Israël est membre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et a approuvé le Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Nous participons à la Base de données sur le trafic nucléaire de l'AIEA et à son comité des orientations sur la sécurité nucléaire. Israël a conscience de l'importance de combiner les outils juridiques internationaux et la politique de contrôle des exportations.

Israël accorde beaucoup d'importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et reconnaît sa contribution au régime de non-prolifération. Toutefois, l'efficacité d'un régime de non-prolifération, quel qu'il soit, dépend du niveau de respect de ses membres. Malheureusement, le TNP n'offre pas en soi de remède aux problèmes de sécurité particuliers que connaît le Moyen-Orient, sans parler des violations répétées du Traité par certains de ses États parties. Quatre des cinq cas de violations graves du TNP au Moyen-Orient ont eu lieu depuis son entrée en vigueur.

Depuis des décennies, l'Iran fait rapidement avancer son programme nucléaire illicite et possède actuellement de grandes quantités de matières nucléaires hautement enrichies. Dans le même temps, il a fait des progrès significatifs dans le traitement de l'uranium métal, ainsi que dans la mise au point et l'industrialisation de centrifugeuses avancées. Ces évolutions, et en particulier l'accumulation par l'Iran de connaissances irréversibles, font que le Plan d'action global commun n'a aucun intérêt du point de vue de la non-prolifération à l'heure actuelle. Le comportement de l'Iran depuis un an et demi, qui, sous le couvert des négociations en cours, a continué de faire rapidement progresser ses capacités nucléaires, indique qu'il n'a jamais renoncé à ses perspectives nucléaires militaires, comme l'ont révélé les archives nucléaires saisies. L'Iran considère les négociations comme un outil pratique pour gagner du temps. Parallèlement à sa quête nucléaire, l'Iran continue de violer les obligations en matière de garanties qui lui incombent vis-à-vis de l'AIEA en vertu de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel. Cela fait maintenant quatre ans qu'il évite de fournir des réponses adéquates à l'AIEA dans le cadre de quatre enquêtes concernant des activités non déclarées liées à des matières nucléaires qui ont eu lieu sur des sites nucléaires non déclarés.

L'existence d'activités nucléaires non déclarées en Syrie reste préoccupante et d'actualité, tout comme les

questions en suspens concernant la nature et la capacité opérationnelle de certains sites et de matières spécifiques en Syrie. La construction d'un réacteur nucléaire clandestin a été réalisée en violation flagrante des obligations de la Syrie en matière de garanties, car cela aurait dû être signalé à l'Agence. Si le réacteur avait été achevé et était entré en service, il aurait été parfaitement adapté à la production de plutonium pour des armes nucléaires. La Syrie doit coopérer avec l'AIEA.

Certains acteurs de la région affirment qu'une architecture de sécurité globale peut être mise en place au Moyen-Orient sans concertation directe avec Israël, sans reconnaître le droit d'Israël d'exister au sein de frontières sûres et sécurisées, sans apaiser les tensions régionales ou instaurer la confiance nécessaire entre les États de la région, et sans le moindre respect des normes et des principes convenus dans les instances compétentes. Cette position est intenable. L'expérience d'autres régions montre que tout cadre de sécurité régionale ne peut que découler d'une volonté politique mutuelle de toutes les parties d'une région de collaborer les unes avec les autres, en tenant compte des préoccupations de chaque État en matière de sécurité, et en fonction d'arrangements librement conclus par tous les États concernés, comme le prévoit le rapport de 1999 de la Commission du désarmement sur les directives et principes à suivre pour les zones exemptes d'armes nucléaires. Rien d'autre ne peut servir de base utile au discours sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Des initiatives entreprises pour les mauvaises raisons, comme la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, vont à l'encontre des directives et principes établis pour les zones exemptes d'armes nucléaires et ne sont d'aucune utilité. Israël ne participera pas à des processus artificiels qui contournent les pratiques établies.

M. El Mezouaghi (Maroc) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.11) et souhaite mettre en avant quelques observations à titre national.

Le Royaume du Maroc partage les préoccupations de la communauté internationale concernant le développement des armes nucléaires et leur prolifération qui guettent la paix et la sécurité internationales. La recrudescence de la menace nucléaire et les conséquences irréversibles de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous appellent tous

à avancer avec responsabilité vers l'interdiction de ces armes. En effet, le Royaume du Maroc reste convaincu que les armes nucléaires ne sont ni une garantie de sécurité, ni une assurance de stabilité sur les plans régional et international. La meilleure garantie pour la paix et la sécurité internationales réside non pas dans la puissance militaire et l'accumulation des armes nucléaires, mais plutôt dans la coexistence pacifique qui permettrait de créer les conditions propices au développement et aux échanges politiques, économiques, sociaux et culturels, pour le bien-être et la prospérité de l'humanité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Mon pays reste attaché à la crédibilité de ce traité, qui passe d'abord par son universalisation et la réalisation de ses objectifs, à travers la mise en œuvre de ses trois piliers, qui se renforcent mutuellement, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et la coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie et des applications nucléaires au bénéfice du développement socioéconomique des pays. Nous nous devons de saisir l'opportunité du prochain cycle d'examen du TNP pour renouveler nos engagements envers ce traité et garantir la mise en œuvre des obligations prises antérieurement dans ce cadre.

En sa qualité de membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Maroc a conclu un accord de garanties, ainsi qu'un protocole additionnel, et contribue davantage aux efforts de renforcement des garanties de l'Agence en tant qu'État partie au Traité de Pelindaba, portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Le Royaume du Maroc est également convaincu du rôle indéniable du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en matière de désarmement nucléaire. Il est regrettable de constater que, plus de 25 ans après son ouverture à la signature, et malgré le large soutien politique dont il jouit, avec 186 signatures et 176 ratifications, le TICE n'est toujours pas entré en vigueur, alors que le régime de vérification porté par ce traité a prouvé son efficacité et ne cesse de progresser, afin qu'il soit opérationnel dès l'entrée en vigueur du TICE. En tant qu'acteur engagé en faveur de la paix, le Maroc a constamment déployé des efforts pour promouvoir l'entrée en vigueur et l'universalité de ce traité, dans l'objectif de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Par ailleurs, le Maroc encourage l'engagement de négociations sérieuses et transparentes pour l'élaboration d'un instrument multilatéral, universel et non discriminatoire qui interdirait de manière effective

et vérifiable la production de matières fissiles à des fins militaires, et ce, dans l'objectif de renforcer le régime international de non-prolifération.

Le rôle des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive pour la consécration de la paix et de la sécurité régionales et internationales est indéniable, notamment au Moyen-Orient. À cet égard, le Royaume du Maroc se félicite de l'adoption de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, et de l'organisation des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en 2019 et 2021, sous les présidences compétentes des pays frères que sont le Royaume hachémite de Jordanie et l'État du Koweït. Le Maroc, qui réitère le lien intrinsèque entre la prorogation indéfinie du TNP et l'engagement d'éliminer les armes nucléaires au Moyen-Orient, à travers l'adoption de la résolution de 1995 relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, contribuera activement aux travaux de la troisième session de la Conférence, prévue au mois de novembre sous la présidence du Liban frère.

Enfin, le Royaume du Maroc demeure convaincu que la mobilisation de toute la communauté internationale et la ferme volonté politique de l'ensemble des États Membres sont les seules garanties de la réalisation de l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires.

M. Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Soixante-dix-sept ans se sont écoulés depuis que les États-Unis d'Amérique, le seul pays à avoir utilisé des armes nucléaires, ont semé la mort et la destruction à Hiroshima et Nagasaki. Les conséquences dévastatrices de cet acte criminel ont mis en évidence l'impérieuse nécessité d'éliminer totalement ces armes de manière transparente, vérifiable et irréversible. Près de huit décennies plus tard, la simple existence des armes nucléaires continue de faire peser une menace sur l'humanité. Il est injustifiable et inacceptable qu'il existe encore plus de 13 000 armes nucléaires, dont 4 000 sont déployées et prêtes à être utilisées immédiatement. Nous préconisons de renoncer aux doctrines et positions militaires fondées sur la dissuasion nucléaire, la stabilité stratégique ou la nécessité de créer des conditions propices au désarmement nucléaire. Nous rejetons les tentatives qui visent à imposer des conditions au processus de désarmement nucléaire ou à justifier le statu quo.

L'engagement ferme de Cuba en faveur du désarmement nucléaire a toujours été cohérente avec les principes qui guident notre politique étrangère, qui sont énoncés dans la Constitution de la République. Conformément à ces principes, le désarmement nucléaire est et doit rester la priorité absolue pour Cuba dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi, durant la présidence cubaine de la Conférence du désarmement, l'un de nos principaux objectifs était la promotion du désarmement nucléaire. Nous avons plaidé pour la négociation, au sein de ce forum, d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant qui fournira des garanties irréversibles aux États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires. Nous préconisons également la négociation d'un autre instrument interdisant la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou de dispositifs similaires. Nous nous félicitons de la reprise des travaux de fond de la Conférence du désarmement cette année et nous l'invitons à adopter des recommandations spécifiques sur le désarmement nucléaire qui seront soumises à l'examen de l'Assemblée générale. À l'initiative de Cuba et avec le soutien du Mouvement des pays non alignés, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/32, qui fait du 26 septembre la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous rappelons l'appel du Mouvement des pays non-alignés à promouvoir la participation constructive de tous les États Membres aux réunions plénières de haut niveau de l'Assemblée pour commémorer cette journée, qui offrent aux États dotés d'armes nucléaires et aux États non dotés d'armes nucléaires une occasion d'échanger des points de vue.

Nous nous félicitons d'avoir participé à l'élaboration et à la négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est le premier instrument juridiquement contraignant qui reconnaît le caractère illégal de ces armes. Nous nous félicitons du succès de la première Réunion des États parties à ce traité et nous continuerons à promouvoir son universalisation. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt la plus haute importance. Nous regrettons l'échec de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est achevée sans un accord sur un document final, ce qui porte atteinte à la crédibilité du TNP et nous éloigne de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes favorables à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous sommes fiers de faire partie de la première zone exempte d'armes

nucléaires dans une région densément peuplée, qui a ensuite été désignée comme zone de paix, ce qui nous encourage à continuer à promouvoir l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre attachement et notre appui au Plan d'action global commun convenu avec l'Iran, et nous condamnons le retrait des États-Unis de cet accord.

Nous nous opposons à l'imposition de sanctions et de mesures coercitives unilatérales qui limitent ou restreignent le droit légitime de tous les États à développer la recherche, la production ou l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous condamnons le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba.

Cuba appelle à éviter toute action susceptible d'accroître les tensions dans la péninsule coréenne. Nous condamnons l'imposition de mesures économiques unilatérales injustes contre la République populaire démocratique de Corée et toute ingérence extérieure dans ses affaires. Ce n'est que par le dialogue et la négociation que l'on pourra trouver une solution politique durable à la situation sur la péninsule, en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées.

Les paroles suivantes du commandant en chef Fidel Castro Ruz restent d'actualité : « Il faut en finir avec l'illusion que les problèmes du monde peuvent être résolus avec des armes nucléaires. Les bombes peuvent tuer les affamés, les malades et les ignorants, mais elles ne peuvent pas tuer la faim, la maladie ou l'ignorance ».

M^{me} Orava (Finlande) (*parle en anglais*) : Le désarmement est un processus graduel qui nécessite de prendre dûment en compte les préoccupations légitimes de tous les États concernés en matière de sécurité. La Première Commission et la communauté internationale ont appuyé à de multiples reprises notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, les États qui en sont dotés doivent prendre des mesures vérifiables et irréversibles. Le désarmement nucléaire relève avant tout de la responsabilité de ces États. Dans le même temps, le désarmement nucléaire – ou son absence – est une source de préoccupation pour toutes les nations du monde.

La guerre que mène la Russie en Ukraine et les menaces d'emploi d'armes nucléaires proférées par la Russie sapent les efforts de désarmement nucléaire. Nous appelons la Fédération de Russie à mettre fin à

ses hostilités contre l'Ukraine, à retirer ses troupes, à respecter la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et à cesser ses menaces nucléaires irresponsables.

La Finlande est déçue par l'absence de consensus sur un document final à la récente Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cet échec est le reflet de l'invasion russe en Ukraine, et non un échec du TNP en tant que tel. Le TNP reste une pierre angulaire du système international fondé sur des règles. Il prévoit un engagement juridique de la part des États reconnus comme étant dotés d'armes nucléaires de faire progresser le processus de désarmement nucléaire, et il est grand temps qu'ils respectent cet engagement. La Conférence d'examen du TNP a décidé de créer un groupe de travail chargé de renforcer le processus d'examen. Ce groupe de travail devrait avoir pour objectif de renforcer la responsabilité et d'accélérer le processus de désarmement nucléaire.

Le nombre total d'armes nucléaires est aujourd'hui nettement inférieur à ce qu'il était pendant la guerre froide, mais nous craignons que cette tendance à la baisse ne soit en train de s'inverser. Nous devons tout faire pour éviter cela. Le monde et ses peuples n'ont pas besoin d'une course aux armements nucléaires. Nous nous félicitons de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques par la Fédération de Russie et les États-Unis. Les principaux États dotés d'armes nucléaires doivent continuer à jouer un rôle de chef de file en matière de maîtrise des armes nucléaires et de désarmement, et les autres doivent leur emboîter le pas. Nous sommes préoccupés par le renforcement apparent des capacités nucléaires de la Chine et nous l'encourageons à faire preuve de plus de transparence et d'ouverture à ce sujet. Tous les pays dotés d'armes nucléaires doivent s'engager en faveur du désarmement nucléaire et accélérer leur action à cette fin, notamment en accélérant la mise en œuvre des engagements juridiques et politiques qui ont été pris en matière de désarmement nucléaire, en s'engageant à ne pas augmenter le nombre d'armes nucléaires ou mettre au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires, en prenant des mesures concernant les armes nucléaires non stratégiques dans le cadre de la maîtrise des armements et du désarmement en vue de réduire rapidement le nombre des armes nucléaires et en prenant des mesures pour renforcer les garanties négatives de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires et aux zones exemptes d'armes nucléaires, en vue de l'adoption d'un traité international à cette fin.

Les armes nucléaires représentent un risque pour toutes les nations. L'explosion d'une arme nucléaire aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Il est dans notre intérêt commun de réduire les risques inhérents à tout emploi d'armes nucléaires, qu'il soit intentionnel ou non. La réduction du risque nucléaire comprend un large éventail de mesures, allant des déclarations politiques aux accords techniques de communication en situation de crise. La réduction des risques ne peut se substituer au désarmement nucléaire, mais elle peut incontestablement le faire progresser. Selon nous, la coopération internationale et les accords sur la réduction des risques constituent un moyen de limiter les possibilités de recours aux armes nucléaires. La réduction des risques mérite de figurer en bonne place dans les débats et les résultats de la Première Commission et d'autres instances de désarmement. Pour parvenir au désarmement nucléaire et atteindre le zéro nucléaire, il faut une volonté politique résolue. Cela nécessite des négociations sérieuses prenant en compte les préoccupations de sécurité de toutes les nations. Il est plus important d'avancer et d'éviter de faire marche en arrière que de savoir précisément quand nous atteindrons notre but. Entre-temps, veillons à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées.

M^{me} Alkhalifi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République sœur d'Iraq au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.11).

Le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu de l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la nécessité de parvenir à un équilibre entre ses trois piliers. Il a adhéré rapidement au Traité afin de contribuer aux efforts internationaux visant à réaliser son universalisation et l'élimination complète des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à son article VI. Mon pays attache une grande importance à l'adhésion à tous les traités, conventions et initiatives visant à l'élimination de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous insistons sur l'importance des efforts internationaux qui sont déployés pour nous débarrasser une fois pour toutes de ces armes mortelles. L'ensemble de la communauté internationale doit soutenir tous les traités et cadres juridiques et moraux actuels en vue d'établir un monde exempt d'armes nucléaires. La paix et la sécurité ne seront pas obtenues par l'acquisition d'armes aussi meurtrières. Au contraire, la coopération et le dialogue sont la base de la stabilité et du renforcement de la confiance entre les États. Le développement et le progrès ne peuvent être réalisés qu'en évitant une course

aux armements dans la production et la mise au point de systèmes d'armes nucléaires, ce qui réduirait le risque de déclenchement d'une guerre. Mon pays souligne l'importance de respecter l'équilibre entre les trois piliers du Traité et de les mettre en œuvre de façon égale. L'accent ne doit pas être mis sur un pilier au détriment des autres.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie les efforts internationaux visant à autonomiser les femmes dans le domaine du désarmement et à parvenir à une représentation équilibrée des genres dans ce domaine. Mon pays a pris des mesures concrètes pour soutenir l'emploi, au niveau international, de Saoudiennes professionnellement compétentes dans le domaine du désarmement et des missions de maintien de la paix.

Mon pays espère que la Conférence du désarmement de Genève sortira de l'impasse dans laquelle elle se trouve en établissant un programme de travail équilibré et complet qui lui permettra de s'acquitter de ses responsabilités en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales. La Conférence est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Enfin, le Royaume d'Arabie saoudite espère que les efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement aboutiront à des résultats concrets et permettront de parvenir à un monde exempt d'armes et de menaces nucléaires, garantissant ainsi à notre génération et aux générations futures la stabilité, la paix et la sécurité.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/77/PV.11).

Sous l'impulsion d'intérêts nationaux étroits, l'environnement international de sécurité qui sous-tend le mécanisme mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires s'est dérégulé, diminuant la probabilité de réduire les stocks nucléaires et renforçant les incitations malavisées à la poursuite de la prolifération. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée, et qu'il n'y a donc aucune raison de faire monter les enchères nucléaires. Nombreux sont ceux qui pensent que la dissuasion nucléaire procure un faux sentiment de confiance, car elle repose sur un engagement à commettre des massacres et laisse une large marge de manœuvre pour les erreurs de calcul et les accidents. Par conséquent, le seul moyen de nous prémunir contre l'emploi ou la menace

d'emploi d'armes nucléaires est l'élimination totale de ces armes. Les menaces nucléaires constituent le défi le plus grave en matière de sécurité. Elles mettent en péril l'existence de l'humanité et surpassent toutes les autres menaces, y compris les catastrophes environnementales, les catastrophes humanitaires, les crises économiques et les problèmes de santé, auxquelles elles ouvrent la voie. C'est pourquoi il est aujourd'hui de la plus haute importance que nous réaffirmions notre foi en la Première Commission et que nous redoublions d'efforts en matière de désarmement nucléaire, afin de parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

Comme d'autres, nous sommes déçus que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pu parvenir à un consensus sur un document final. Il va sans dire que des efforts multilatéraux plus importants et une plus grande souplesse de la part des États parties sont nécessaires pour respecter nos engagements et nos obligations au titre du TNP. Le Myanmar réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous demandons une fois encore à tous les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre du TNP.

Nous nous félicitons du bon déroulement de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue en juin.

Nous accueillons avec satisfaction l'augmentation du nombre d'États parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Cependant, l'entrée en vigueur du TICE reste une préoccupation urgente pour nous tous. Nous appelons donc tous les États visés à l'annexe 2 qui ne sont pas parties à ce traité à le ratifier dans les plus brefs délais.

Les tirs répétés de missiles balistiques à capacité nucléaire par la République populaire démocratique de Corée sont une source de grande inquiétude pour de nombreux pays, en particulier les pays de la région, et constituent un facteur supplémentaire de déstabilisation de la paix et de la sécurité régionales dans la péninsule coréenne. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Myanmar réaffirme son attachement au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires. Le Gouvernement civil élu en a fait une priorité

absolue du programme de désarmement. Cependant, tous nos efforts ont été anéantis par le coup d'État militaire illégal de février 2021. L'histoire nous a montré que la junte militaire n'a jamais été un bon partenaire en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Bien que nous soyons d'accord avec l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui est conforme aux lignes directrices de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au troisième pilier du TNP, nous souhaitons souligner qu'il est important de surveiller de près la junte militaire inhumaine, qui a récemment signé un accord avec une entreprise de la Fédération de Russie pour construire une petite centrale nucléaire dans les prochaines années, malgré la détérioration des conditions économiques et l'exode massif de la main-d'œuvre éduquée du Myanmar.

Pour terminer, le Myanmar réaffirme son engagement total en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous continuerons d'œuvrer à notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. À cette fin, comme indiqué au cours du débat général (voir A/C.1/77/PV.7), le Myanmar a déposé son traditionnel projet de résolution intitulé « Désarmement nucléaire » (A/C.1/77/L.42). Nous remercions sincèrement les États Membres qui l'ont appuyé et s'en sont portés coauteurs.

M. Pereira Sosa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Le Paraguay, qui appartient à la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, a toujours réaffirmé son attachement indéfectible au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération et plaide en faveur d'un désarmement nucléaire transparent et irréversible pour tous les États. Aujourd'hui plus que jamais, nous faisons part de notre inquiétude face au danger que représentent l'existence, l'utilisation et les menaces d'utilisation d'armes nucléaires, ainsi que les conséquences humanitaires et environnementales qui en résulteraient. Nous soulignons l'importance de l'universalisation et du respect des engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous considérons également que, si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, cet instrument est complété et perfectionné dans le cadre de l'architecture internationale du désarmement par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les déclarations de zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, il est urgent que les États qui ne sont pas parties au TNP y adhèrent sans

plus tarder. Il est également urgent que les pays visés à l'annexe 2 signent et ratifient le TICE, permettant ainsi son entrée en vigueur. Dans le même ordre d'idées, la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et la Déclaration et le Plan d'action de Vienne, des textes solides qui non seulement proposent une série de mesures concrètes pour la pleine application du Traité mais sont également conformes à l'application de l'article VI du TNP, sont des exemples clairs de détermination politique et de la manière dont nous pouvons travailler collectivement à l'élimination de ces armes. Nous remercions l'Autriche pour ses efforts et son engagement en faveur du succès de cette première réunion et renouvelons notre appui au Mexique dans le cadre des préparatifs de la deuxième Réunion, et nous appelons les États qui ne sont pas encore parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à le signer et à le ratifier sans délai.

En lien avec nos travaux à la Commission, le Paraguay coparrainera et soutiendra, comme il le fait traditionnellement, les projets de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (A/C.1/77/L.16), sur les traités d'interdiction des armes nucléaires, sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/C.1/77/L.52) et sur le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (A/C.1/77/L.13), entre autres. Nous invitons les délégations à se joindre à ces initiatives importantes et à les soutenir.

Comme je l'ai souligné la semaine dernière dans cette même salle (voir A/C.1/77/PV.7), l'énergie nucléaire ne doit être utilisée qu'à des fins pacifiques. Aussi, le Paraguay réaffirme la nécessité de respecter pleinement le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, via la mise en œuvre de programmes élaborés conformément aux normes internationales, en tenant compte des meilleures pratiques de coopération et de prévention des dommages, tout en faisant preuve de diligence raisonnable et en assumant la responsabilité environnementale qui en découle. De même, le Paraguay reconnaît le rôle fondamental joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son système de garanties dans la mise en œuvre des obligations incombant aux États parties en vertu du Traité. La contribution aux secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'industrie et de l'environnement qu'apportent les techniques nucléaires et dérivées de l'énergie nucléaire développées par l'AIEA au service des pays non nucléaires et des pays en développement est une question

d'une importance fondamentale pour le Paraguay. Une fois de plus, nous saluons les efforts déployés par l'AIEA, en particulier ceux entrepris pour faire face à la crise sanitaire causée par la maladie à coronavirus (COVID-19) et pour préserver la sécurité physique et technologique de la centrale nucléaire de Zaporijia en Ukraine.

En guise de conclusion, en vue de répondre aux grands défis auxquels nous sommes confrontés en tant que communauté internationale, je souhaite réaffirmer la volonté de ma délégation de contribuer de manière constructive à nos travaux, de faire du désarmement nucléaire l'objectif ultime et, dans le cadre du processus engagé dans ce sens, de réussir à convenir d'un régime qui renforce la sécurité, mais avec une énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques.

M. Tito (Kiribati) (*parle en anglais*) : Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, la région du Pacifique a été ravagée par plus de 300 essais nucléaires. Deux grandes puissances, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, ont dévasté Kiribati en testant 33 armes nucléaires sur les îles Malden et Christmas entre 1957 et 1962. Les centaines de civils vivant sur l'île Christmas n'ont bénéficié que d'une protection limitée et ont développé par la suite des maladies radiogéniques en phase terminale, notamment des cancers, qui continuent aujourd'hui encore à affecter la santé et la vie de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

Lorsque les États dotés d'armes nucléaires ont mis au point leurs armes, c'est notre peuple qui a souffert de leurs effets dévastateurs. Ils pensaient que notre peuple accepterait facilement l'utilisation et la mise à l'essai de ces armes. Ils ont supposé que la communauté internationale ne se soucierait pas des essais d'armes nucléaires dans une région reculée du monde. Les souffrances que nous avons endurées aux mains de ces États dotés d'armes nucléaires au nom de la paix mondiale nous ont pleinement convaincus que les armes nucléaires sont maléfiques et qu'il ne faut pas les laisser être utilisées comme instruments de paix et de sécurité, que ce soit au niveau national, régional ou international. Elles doivent être rayées de la surface de la Terre si nous voulons vraiment vivre dans un monde meilleur, tel que l'ont imaginé les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Si nous sommes sages et si nous aimons nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants, nous n'avons qu'un seul choix à faire : l'élimination complète des armes nucléaires.

En raison des séquelles tragiques des essais nucléaires dans notre pays, Kiribati s'est engagée à rechercher la justice nucléaire pour les victimes et les

communautés touchées par les armes nucléaires – non seulement à Kiribati, mais dans toutes les régions du monde. En conséquence, Kiribati a participé activement à la préparation de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et est heureuse et reconnaissante d'avoir été autorisée à coprésider le Groupe de travail informel sur l'assistance aux victimes, la remise en état de l'environnement et la coopération et l'assistance internationales. Nous soutenons fermement le Plan d'action issu de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne. Dans le cadre de ce plan d'action, les États parties ont pris un ensemble d'engagements fermes pour commencer à mettre en œuvre les obligations du Traité en matière d'assistance aux victimes, de remise en état de l'environnement et de coopération et d'assistance internationales, conformément aux articles 6 et 7 du Traité. Ces engagements consistent notamment à faciliter la participation au processus des communautés touchées, de la société civile et des autres parties prenantes.

En août, Kiribati a pris part à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au cours de laquelle nous avons insisté sur les retombées des essais nucléaires. Nous nous sommes concentrés sur la nécessité pour les États parties de remédier aux souffrances causées par les armes nucléaires dans le Pacifique. J'ai été consterné que certains États nous appellent à être « moins émotifs » lorsque nous discutons des armes nucléaires. Comment pourrais-je être moins émotif alors que j'ai personnellement perdu de nombreux collègues proches à cause des maladies causées par les essais d'armes nucléaires ? Nous devons parler des conséquences humanitaires de ces armes meurtrières. Pour nous, il serait illogique de ne tenir aucun compte du sort des survivants ou de ceux qui ont péri à la suite de ces essais. Puisque les États dotés d'armes nucléaires ne respectent pas leurs engagements en matière de désarmement nucléaire, nous continuerons à exprimer notre profonde préoccupation et notre inquiétude face aux progrès qualitatifs et quantitatifs et à la modernisation de leurs arsenaux nucléaires, ainsi qu'aux dépenses exorbitantes qu'ils consacrent à leurs programmes d'armement nucléaire. Nous continuerons à considérer ce comportement comme inamical, irresponsable, dangereux, sans cœur et inhumain.

Au cours des dernières semaines, Kiribati a suivi l'évolution de la situation à Genève. Nos collègues du Pacifique qui ont des missions à Genève ont déposé au Conseil des droits de l'homme un important projet de

résolution intitulé « Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall », voisines de Kiribati. Le projet de résolution appelle le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à coopérer avec le Gouvernement des Îles Marshall dans le domaine des droits de l'homme en fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités de la Commission nucléaire nationale des Îles Marshall pour lui permettre de poursuivre sa stratégie visant à obtenir justice en lien avec les essais nucléaires et de déterminer ses besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'un mécanisme de justice transitionnelle s'agissant des conséquences des essais nucléaires. Nous soutenons pleinement cette initiative des Îles Marshall.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Comme nous l'avons indiqué durant le débat général (voir A/C.1/77/PV.3), nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire de l'architecture internationale en matière de désarmement, de non-prolifération et de sûreté nucléaire. Dans le même ordre d'idées, nous estimons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est pleinement compatible avec le TNP et le renforce. Nous insistons sur la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et nous invitons instamment les États visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable pour son entrée en vigueur, à accélérer le processus de signature et/ou de ratification de cet instrument sans plus tarder. Cela nous semble fondamental, car ces trois traités servent de cadre de référence pour garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées. Les menaces proférées relativement à ces armes ne peuvent être tolérées. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, mais la seule façon d'y parvenir est de nous débarrasser complètement de ces armes. Nous réaffirmons l'importance de l'ouverture immédiate des négociations sur un traité interdisant les matières fissiles, y compris les stocks existants. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un désarmement général et complet, en privilégiant toujours un débat multilatéral authentique et de large portée.

Le Chili adhère au principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, car tous les États, indépendamment de leur taille ou de leur puissance, ont la responsabilité de contribuer à la consolidation d'un ordre international fondé sur le multilatéralisme et la coopération et régi par le droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous partageons les préoccupations claires d'un grand nombre de pays concernant l'existence d'armes nucléaires, car leur emploi ou leur explosion entraînerait des conséquences humanitaires catastrophiques qui dépasseraient les frontières nationales ; aurait de graves implications pour la survie, l'environnement, le développement économique et social, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures ; et aurait des effets disproportionnés sur les femmes et les filles. Par conséquent, nous regrettons que la dixième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue récemment, n'ait pas permis de dégager un consensus sur un document final et partant, sur un plan d'action.

Enfin, nous souhaitons souligner une fois de plus le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans l'éducation et la promotion de l'utilisation de la technologie nucléaire, qui a permis un développement fondamental de l'accès à diverses applications bénéfiques dans des domaines tels que la médecine, l'industrie, l'agriculture, l'environnement, l'industrie et la science.

M. Makarevich (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un des piliers et des éléments clés non seulement du régime de non-prolifération, mais aussi du système de sécurité internationale dans son ensemble. L'espoir que le nouveau système de relations internationales de l'après-guerre froide serait fondé sur le respect mutuel et la coopération plutôt que sur la rivalité a donné lieu à un sentiment de complaisance malvenu. On a fini par penser que la paix et la sécurité étaient acquises, et les questions de non-prolifération et de désarmement ont été reléguées au second plan et ont perdu de leur intérêt et, pensait-on alors, de leur pertinence. L'affaiblissement progressif du socle systémique de la sécurité européenne et internationale, l'aggravation sans précédent des désaccords entre les États, et le mépris des principes de l'indivisibilité de la sécurité et du souci d'autrui ont conduit à un conflit armé violent en Europe. Tout cela s'est déroulé dans un contexte de démantèlement constant des instruments internationaux régissant la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Le déficit de confiance mutuelle a renforcé le contrôle et exacerbé les confrontations, ce qui entraîne inévitablement

un accroissement des risques dans le domaine nucléaire. Les armes nucléaires ne sont plus considérées comme un outil politique de dissuasion qui ne devrait jamais être utilisé.

Dans ce contexte, la prorogation en février 2021 de l'accord russo-américain, visant à réduire davantage et à limiter les arsenaux nucléaires, et la déclaration commune faite en janvier de cette année par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires sur la prévention d'une guerre nucléaire et d'une course aux armements sont la démonstration d'une approche responsable adoptée par les puissances nucléaires, qui mérite d'être soutenue sans conditions. Nous pensons qu'il nous faut maintenant prendre des mesures énergiques pour renforcer le TNP et avancer progressivement vers un monde exempt d'armes nucléaires. Pour sa part, le Bélarus est prêt à soutenir tous les efforts constructifs dans ce domaine, notamment grâce aux éléments suivants.

Premièrement, nous devons prendre des mesures spécifiques pour réduire les risques nucléaires en faisant en sorte que le processus de désarmement nucléaire soit multilatéral et irréversible. Un rôle et une responsabilité spécifiques à cet égard doivent être assignés aux États dotés d'armes nucléaires.

Deuxièmement, nous devons veiller à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est un élément essentiel pour atteindre les objectifs du désarmement nucléaire. Le Traité, qui a été ratifié par 173 États, a un caractère quasi universel.

Troisièmement, il faut imprimer un nouvel élan à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Au milieu des années 90, le Bélarus a proposé l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale. Malheureusement, cette expression de la bonne volonté et cet appel du Bélarus n'ont pas été pris en compte à l'époque.

Quatrièmement, nous devrions envisager d'élaborer un accord mondial juridiquement contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires donneraient aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties sans conditions et sans équivoque contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. L'efficacité de nos efforts et des solutions à long terme sur les armes nucléaires et la non-prolifération nucléaire constituent la base de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde et, en définitive, de notre survie.

M. Haddad (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les Émirats arabes unis s'associent à la déclaration faite

par le représentant de l'Iraq au nom du Groupe des États arabes et à celle faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Mon pays réaffirme son intérêt pour le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales par l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Mon pays regrette que la récente Conférence d'examen du TNP n'ait pas réussi à adopter un document final pour la deuxième fois consécutive. Nous voudrions également souligner le rôle essentiel que joue la Conférence d'examen dans le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Mon pays attache une grande importance à la mise en œuvre intégrale des documents issus de toutes les conférences d'examen du TNP précédentes. Les Émirats arabes unis exhortent donc les États parties à entreprendre des consultations et un dialogue et à prendre toutes les mesures nécessaires pour progresser dans cette voie.

Mon pays demande à nouveau à tous les États de s'engager à respecter les conventions et instruments internationaux sur la sécurité et la sûreté nucléaires, ce qui renforcera la paix et la sécurité internationales. Mon pays souligne également l'importance d'adopter une approche transparente des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire conformément aux traités pertinents, en particulier le TNP. Nous nous réjouissons à l'idée de participer à la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre, et nous affirmons l'importance d'une participation pleine et active de toutes les parties à cette conférence.

Compte tenu des menaces croissantes liées à la persistance, à l'acquisition et à la mise au point d'armes nucléaires, il incombe aux États visés à l'annexe 2 de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les Émirats arabes unis soulignent également le rôle central joué par le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en tant que mécanisme crédible pour garantir l'utilisation des matières et installations nucléaires exclusivement à des fins pacifiques. Étant donné notre attachement au régime de non-prolifération, mon pays a conclu un accord de garanties généralisées avec l'Agence et signé son protocole additionnel. Nous réitérons notre appel aux pays dont les

activités nucléaires suscitent des interrogations à coopérer avec l'AIEA en tant que de besoin et à répondre de manière constructive à ses questions, tout en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour répondre aux préoccupations internationales concernant leurs activités nucléaires et rétablir la confiance dans leur nature pacifique. Nous réaffirmons notre engagement à respecter les normes les plus élevées en matière de sécurité et de transparence dans notre programme national d'énergie nucléaire.

Pour terminer, nous pensons que la participation pleine et entière de tous conduira à un consensus et que l'adoption d'une approche multilatérale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies est le meilleur moyen d'atteindre l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires auquel nous aspirons.

M^{me} Kuzee (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie s'associe aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11). Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

La Namibie, qui est l'un des plus grands producteurs d'uranium au monde, n'est pas favorable à l'utilisation de son uranium pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les armes nucléaires sont une source d'antagonisme international, elles inspirent la peur et font peser la menace permanente d'un recours à la force destructrice pour renforcer l'instabilité internationale, et nous devons continuer à promouvoir leur non-prolifération et leur élimination. L'aggravation persistante des tensions mondiales ne doit pas nous décourager de continuer à l'exiger ; au contraire, elle doit renforcer notre volonté de nous réengager dans le cadre du multilatéralisme. La Namibie exprime à nouveau sa déception quant au fait que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas abouti à un résultat concluant. Nous réaffirmons également que tous les États dotés d'armes nucléaires, sans exception, devraient être obligés de soumettre leurs arsenaux, installations et programmes à un contrôle et à une vérification internationales et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appelons ceux qui envisagent de mettre au point ou de produire des armes nucléaires à s'abstenir de cette voie dangereuse, car une guerre nucléaire ne peut être gagnée et doit être évitée à tout prix.

Ayant ratifié le Traité de Pelindaba qui a porté création de la zone exempte d'armes nucléaires en

Afrique, la Namibie soutient activement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Les zones exemptes d'armes nucléaires représentent des avancées juridiques et politiques qui ouvrent la voie à l'interdiction mondiale et à l'élimination subséquente des armes nucléaires. Par conséquent, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans le même ordre d'idées, la Namibie se félicite de l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de la tenue, plus tôt cette année, de la première Réunion des États parties au Traité. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est le seul traité multilatéral qui appelle à l'élimination totale des armes nucléaires et, à cet égard, complète les zones exemptes d'armes nucléaires et le TNP. Conformément à nos obligations de respecter les normes mondiales en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, la Namibie a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 21 mars 2020.

Nous tenons à souligner que, si ces instruments se complètent, il est important de ne pas confondre les notions d'interdiction et d'élimination. L'interdiction des armes nucléaires est un fondement essentiel de leur élimination complète. Le premier ne doit pas être l'otage du second. Conformément à la résolution 71/258, un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires doit être conçu comme conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires. La Namibie reste préoccupée par le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent de dépenser des sommes considérables pour moderniser, mettre à niveau et remettre à neuf leurs armes nucléaires et installations connexes et prolonger leur vie utile. Dans notre quête d'un monde sans armes nucléaires, tel qu'envisagé par le TNP et d'autres mécanismes, aucun État partie n'est suffisamment grand pour agir seul, et aucun État partie n'est trop petit pour apporter sa contribution.

Enfin, alors que nous commémorons ce mois-ci le vingt-deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la Namibie note avec satisfaction les efforts déployés pour prendre en compte les effets des armes nucléaires sur les femmes et continuera à faire progresser la place faite aux femmes et des filles et leur participation dans les processus de désarmement. Nous pensons que ce faisant, nous reconnaissons la valeur de la

participation pleine, effective et égale des femmes à tous les processus de paix, tout en gardant à l'esprit l'effet des armes nucléaires sur les femmes et les filles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer au débat sur la nécessité urgente de faire progresser le désarmement nucléaire à un moment où le risque de guerre nucléaire n'a jamais été aussi élevé depuis des générations. Malheureusement, nous n'allons pas dans le bon sens. D'importants traités de désarmement et visant à améliorer la transparence ont été écartés, et le mécanisme de désarmement reste dans l'impasse, aucun progrès n'ayant été réalisé en vue de l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles. En outre, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est dans les limbes malgré de nouvelles ratifications. De surcroît, les États qui possèdent des armes nucléaires élargissent et modernisent leurs arsenaux, gaspillant ainsi des ressources qui pourraient permettre de résoudre la crise de la faim dans le monde et contribuer à faire progresser un développement humain intégré. Le Saint-Siège condamne tous les discours qui pointent de manière irresponsable vers une escalade nucléaire, laquelle aurait des effets dévastateurs pour l'ensemble de l'humanité, et pas seulement pour les États directement impliqués dans le conflit. Pour éviter une guerre nucléaire, le Saint-Siège appelle tous les États qui possèdent des armes nucléaires à prendre des mesures immédiates pour réduire la disponibilité opérationnelle de leurs forces nucléaires, à adopter des politiques de non-recours en premier et à soutenir des politiques à long terme qui établissent un plafond mondial pour les stocks nucléaires, à partir duquel des réductions peuvent être effectuées.

À la lumière des développements récents, il n'est pas surprenant – même si c'est regrettable – que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne soit pas parvenue à un consensus. C'est un autre signe que certains États semblent déconnectés de la sécurité collective et de la paix d'autrui. Pour que la paix soit juste et durable, nous devons tous reconnaître son caractère indivisible. D'autre part, l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue un progrès plus qu'encourageant à cet égard. Dans ce traité, tout en s'engageant à interdire la possession d'armes nucléaires, les États parties reconnaissent que les armes nucléaires, loin de garantir la sécurité, sont

des instruments au service d'une mentalité de peur, susceptibles de nuire sans discrimination, qu'elles soient déclenchées intentionnellement ou par inadvertance.

Conscient de cela, le Saint-Siège renouvelle sa préoccupation concernant les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques des armes nucléaires. Ces conséquences ne sont pas abstraites ou théoriques. Les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, ainsi que les plus de 2 000 essais effectués dans le monde, nous ont montré les dommages très réels que les armes nucléaires infligent, notamment la mort, le mal des rayons, les malformations congénitales et le cancer, tout en rendant certains environnements inhabitables. De fait, œuvrer à l'élimination totale des armes nucléaires implique également que les responsables doivent réparer ces préjudices.

À cet égard, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires offre une voie de recours grâce à ses dispositions relatives à l'assistance aux victimes et à la remise en état de l'environnement. D'ailleurs, le Plan d'action de Vienne, qui a été adopté à l'occasion de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, invite les États à examiner la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale international au bénéfice d'États touchés par l'utilisation ou la mise à l'essai d'armes nucléaires et à faire des propositions de directives à cette fin. Si un tel fonds devait être créé, il est important que les États, y compris ceux qui ne sont pas parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, soient invités à y verser des fonds, à partager leur expertise et à échanger des informations sur l'aide qu'ils apportent aux personnes touchées par les armes nucléaires. Permettre la participation la plus large possible pourrait contribuer à jeter des ponts entre les États qui soutiennent le Traité et ceux qui n'y sont pas encore parties, tout en facilitant la constitution des ressources les plus importantes possibles pour remplir les obligations positives du Traité.

Le Saint-Siège salue les efforts visant à encourager la coopération en matière de vérification du désarmement nucléaire, ce qui permettra non seulement de créer une culture de la confiance, mais aussi de nous donner l'espoir, ô combien nécessaire, qu'un monde exempt d'armes nucléaires est possible. En l'occurrence, un tel monde est non seulement possible mais indispensable pour préserver l'avenir de l'humanité et de notre maison commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Palestine.

M. Kasabri (Palestine) (*parle en anglais*) : L'État de Palestine s'associe aux déclarations faites par les représentants du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.11).

L'État de Palestine souligne l'importance d'adhérer pleinement aux règles du droit international, y compris le droit international humanitaire, et réaffirme que l'existence, l'utilisation et la menace d'utilisation d'armes de destruction massive en quelques circonstances que ce soit constituent une grave violation des principes fondamentaux du droit international et des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'État de Palestine estime que le seul moyen d'éliminer le danger et la menace que représentent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, est leur élimination totale. L'État de Palestine réaffirme que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial qui préside au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous exprimons de nouveau notre profonde déception face à l'échec consécutif des neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP. Cette impasse est l'une des raisons de l'érosion de la crédibilité du régime de désarmement et de non-prolifération. Dans ce contexte, l'État de Palestine exhorte tous les États parties au TNP à agir au niveau national, bilatéral et multilatéral, ainsi que dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de toutes les conventions et normes internationales, afin de promouvoir le respect des engagements et obligations qui incombent à chacun d'entre nous.

L'État de Palestine est fier d'avoir participé à l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et d'avoir été un des premiers États à y adhérer, contribuant ainsi à son entrée en vigueur rapide. Le Traité codifie et renforce les règles existantes du droit international et contribue à les faire respecter, notamment en comblant une lacune importante entre les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, sur lesquelles ont été conclus des accords contraignants les interdisant conformément aux règles les plus fondamentales du droit international humanitaire. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas en contradiction avec le TNP mais le complète et contribue à la réalisation de ses objectifs.

L'État de Palestine souligne une fois de plus l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires et leur contribution au renforcement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, et rappelle la nécessité de soutenir tous les efforts déployés à cet égard. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation de la première

session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, ainsi que du succès de cette session, qui a permis d'obtenir des résultats positifs et d'adopter plusieurs décisions de fond importantes. Nous nous félicitons également de la tenue de la deuxième session, sous la présidence de l'État du Koweït, qui a permis d'adopter le règlement intérieur de la Conférence et de créer un groupe de travail informel chargé de poursuivre les discussions, en plus d'adopter un rapport final. Nous espérons vivement le succès de la troisième session de la Conférence, qui se déroulera sous la présidence du Liban.

L'État de Palestine réaffirme que la Conférence représente un cadre qui permet la participation de toutes les parties et prend ses décisions par consensus. Par conséquent, la Conférence n'exclut personne, même si une partie, Israël, décide de la boycotter pour une raison claire – sa volonté de continuer à posséder illégalement des armes nucléaires – et considère qu'il est lui-même au-dessus des lois et que tout le monde doit respecter les règles tandis qu'il bénéficie de toutes les exceptions, menaçant ainsi la sécurité et la sûreté de notre région et sapant le régime international de désarmement et de non-prolifération. L'État de Palestine invite tous les pays à soutenir la Conférence, y compris les États dotés d'armes nucléaires, en particulier les auteurs de la résolution de 1995 sur la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M^{me} Okeke (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que nous prenons la parole, au nom du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Rafael Mariano Grossi, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous remercie de votre conduite remarquable des travaux de la Commission et vous assure, ainsi que le reste du Bureau, du plein soutien de l'AIEA dans l'accomplissement des travaux de la Commission.

L'objectif statutaire de l'AIEA est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires. Au cours de ses six décennies d'existence, l'AIEA a poursuivi et adapté son programme de travail dans le cadre de son statut afin de répondre à l'évolution des besoins et

des objectifs de développement de ses États membres. L'AIEA s'est solidement imposée comme une organisation multidisciplinaire unique en son genre au sein du système des Nations Unies, responsable des activités internationales liées aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris celles liées à la sécurité énergétique, à la santé humaine, à la sécurité et à la sûreté alimentaires, à la gestion des ressources en eau et aux applications industrielles.

L'AIEA apporte une contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales par ses activités de vérification menées par la voie de son système de garanties, composé de mesures juridiques et techniques convenues au niveau international, visant à vérifier de manière indépendante le respect de l'engagement des États à ne pas détourner des matières nucléaires issues d'activités nucléaires pacifiques pour en faire des armes nucléaires. Grâce à la détection précoce du détournement de matières nucléaires ou de l'utilisation abusive de la technologie, l'AIEA alerte le monde de tout risque potentiel de prolifération nucléaire. L'AIEA a également répondu aux demandes d'assistance des États membres pour surmonter les conséquences d'urgences médicales régionales ou mondiales, de catastrophes naturelles, d'accidents industriels et, plus récemment, de conflits militaires mettant en péril la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire et la mise en œuvre des garanties.

Je note que les délégations ont fait référence à plusieurs reprises au travail important de l'AIEA, en particulier aux efforts du Directeur général pour garantir la sûreté et la sécurité des installations nucléaires en Ukraine, et je voudrais donc faire une brève mise à jour concernant certaines des activités récentes du Directeur général.

D'emblée, le Directeur général a rappelé les sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires pour les installations nucléaires, y compris celles de l'Ukraine. Les sept piliers concernent le respect de l'intégrité physique des installations nucléaires, qu'il s'agisse des réacteurs, des bassins de combustible ou des entrepôts de déchets radioactifs, ainsi que tous les systèmes d'équipement de sûreté et de sécurité et leur fonctionnement. Le personnel d'exploitation doit pouvoir s'acquitter de ses tâches de sûreté et de sécurité et être à même de prendre des décisions sans subir de pression indue. Tous les sites nucléaires doivent disposer d'une alimentation électrique hors site sécurisée provenant du réseau. Les chaînes logistiques d'approvisionnement et de transport à destination et en provenance des sites ne doivent jamais être interrompues. Il doit y avoir des systèmes efficaces de contrôle radiologique sur le site et hors site ainsi que des mesures de préparation et

d'intervention en cas d'urgence. Enfin, des communications fiables doivent être assurées avec le régulateur et les autres acteurs concernés.

Le Directeur général a indiqué que ces sept piliers avaient été compromis en ce qui concerne la sûreté et la sécurité des installations nucléaires en Ukraine. À cet égard, il a dirigé trois missions d'assistance en Ukraine, dont une à la centrale nucléaire de Tchernobyl et à la zone d'exclusion après le retrait des troupes russes du site, ainsi qu'à la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud. Cela a permis de rétablir le flux d'informations relatives aux garanties, de mesurer les radiations dans l'environnement, d'évaluer les besoins de l'Ukraine et de livrer un premier lot d'équipements d'assistance.

Récemment, le Directeur général a de nouveau conduit une équipe d'experts de l'AIEA pour une mission d'assistance en matière de sûreté et de sécurité à la centrale nucléaire de Zaporijia, tout en laissant sur place une équipe d'experts de l'AIEA. Je remercie les délégations qui ont salué la présence des experts de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporijia et la stabilité qu'elle semble avoir apportée à la situation.

Dans son exposé au Conseil de sécurité le 6 septembre 2022 (voir S/PV.9124), le Directeur général a proposé la création d'une zone de sûreté et de sécurité autour du périmètre de la centrale nucléaire de Zaporijia et ses environs. À cet égard, il a effectué des missions à Saint-Petersbourg et à Kyïv, où il a rencontré respectivement le Président Poutine et le Président Zelenskyy. Il a également indiqué que les discussions à ce sujet progressaient.

En août dernier, le Directeur général Grossi s'est adressé à la plénière de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a souligné que l'AIEA est le lieu où les États membres collaborent avec des scientifiques, des inspecteurs, des diplomates, des médecins, des ingénieurs et de nombreux autres experts pour donner vie chaque jour à la lettre du TNP. L'AIEA est le vecteur qui permet de faire progresser l'objectif inscrit dans le TNP, à savoir diffuser les avantages de l'atome tout en limitant la prolifération des armes nucléaires. Alors que le TNP entame son prochain cycle d'examen, l'AIEA continuera à œuvrer pour que cet objectif soit atteint.

Le Directeur général Grossi a promis que l'AIEA continuerait à jouer son rôle de soutien dans la lutte contre la triple crise énergétique, alimentaire et climatique à laquelle le monde est actuellement confronté. À cet égard, l'AIEA prévoit d'avoir, pour la première fois de son histoire, un

pavillon de l'énergie nucléaire à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement à Charm el-Cheikh, en Égypte, afin de mettre en évidence le rôle des techniques nucléaires dans le soutien des pays aux efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, à savoir l'agriculture intelligente face au climat, l'utilisation durable des terres et de l'eau, l'environnement, ainsi que la transition énergétique.

Le Directeur général est également déterminé à instaurer l'équilibre entre les genres au sein des effectifs de l'AIEA et, plus largement, du secteur nucléaire. Globalement, les femmes représentent aujourd'hui 40 % des catégories professionnelles et supérieures de l'Agence, et l'objectif est d'atteindre une parité 50/50 d'ici à 2025. Je signale également le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie, qui en est à sa troisième année et qui a accordé des bourses à plus de 310 femmes pour qu'elles poursuivent des études de maîtrise en sciences et technologies nucléaires, en droit nucléaire et dans d'autres domaines connexes.

Je souhaite également informer la Commission que le symposium international de l'AIEA sur les garanties et la conférence ministérielle internationale se tiendront à Washington, et j'invite instamment les États membres à y participer.

En guise de conclusion, j'exprime de nouveau le soutien de l'AIEA aux travaux fructueux de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission vient d'entendre la dernière oratrice au titre du groupe de questions « Armes nucléaires ». Je vais à présent donner la parole aux orateurs et oratrices qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que la première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Karczmarz (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir prendre la parole en réponse à la déclaration du représentant de la Fédération de Russie lorsqu'il a exercé son droit de réponse à la fin de la discussion d'hier à la Première Commission (voir A/C.1/77/PV.12).

L'Union européenne rejette fermement et condamne catégoriquement l'annexion illégale par la Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et

Kherson, qui a fait suite à des référendums fictifs organisés dans un contexte de violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et d'intimidation des citoyens ukrainiens par la Russie. L'Union européenne ne reconnaît pas et ne reconnaîtra jamais cette annexion illégale, tout comme nous n'avons jamais reconnu l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol en 2014. Ces régions font partie de l'Ukraine.

La semaine dernière, l'Assemblée générale a envoyé un message clair à la Fédération de Russie, condamnant sa tentative d'annexion du territoire ukrainien. L'adoption de la résolution intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies » (résolution ES-11/4) a confirmé que l'écrasante majorité des nations est prête à défendre la Charte des Nations Unies et à rejeter l'agression de la Russie contre l'Ukraine et son peuple. La résolution exigeait que la Russie retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays.

En sapant volontairement l'ordre international fondé sur des règles et en violant de façon flagrante et répétée l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la Russie met en péril la paix et la sécurité mondiales. L'acquisition de territoires par la force est inacceptable. La protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU, quelle que soit leur taille ou leur puissance, relève de notre devoir collectif et constitue l'un des principes essentiels inscrits dans la Charte des Nations Unies.

De plus, l'occupation par les forces armées russes de la centrale nucléaire de Zaporijia et les opérations militaires russes menées à proximité de cette installation nucléaire civile en Ukraine sont inacceptables et ajoutent à la gravité de la situation. L'Union européenne condamne cet acte irresponsable, soutient pleinement les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et se félicite de la récente visite de l'équipe d'inspection de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporijia.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti. La Commission se réunira à nouveau cet après-midi pour entendre les derniers orateurs et oratrices dans l'exercice du droit de réponse, et nous entamerons le débat thématique sur le groupe de questions « Autres armes de destruction massive ».

La séance est levée à 13 heures.